

Préhistoire et protohistoire en Algérie au XIXe siècle : les significations du document archéologique

Noël Coye

Cahiers d'études africaines, Année 1993, Volume 33, Numéro 129

p. 99 - 137

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Noël Coye

Préhistoire et protohistoire en Algérie au XIX^e siècle : les significations du document archéologique

Les débuts des recherches préhistoriques et protohistoriques en Afrique du Nord ne résultent pas d'un choix délibéré dans l'orientation de la discipline ; elles sont une conséquence directe de la conquête et de la colonisation. Cet état de fait se traduit par le lien étroit qui unit l'avancement des recherches, notamment en ce qui concerne la collecte des données, et la progression de la colonisation, et plus particulièrement, parce que nous nous préoccupons essentiellement des chercheurs français, de la présence française. Gabriel Camps (1961) a rappelé que le temps des grandes explorations a précédé la véritable recherche archéologique et que le passage des premières à la seconde, sanctionné par l'apparition de la pratique des fouilles, s'est effectué à des dates différentes pour les divers pays du Maghreb. La première contribution française à la préhistoire tunisienne, celle de l'abbé Richard, fut publiée dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie* de Paris en 1881, c'est-à-dire l'année même de la signature du traité du Bardo officialisant la présence française dans le pays. Encore concerne-t-elle en partie des découvertes algériennes. La préhistoire tunisienne ne sera, du reste, jamais un domaine d'étude privilégié pour les chercheurs français et, au début du xx^e siècle, Paul Pallary déplorait la faiblesse des connaissances sur l'âge de la pierre en Tunisie, l'expliquant davantage par la pauvreté archéologique du pays que par un désintérêt des chercheurs (1905 : 262). Au Maroc, la situation est pire encore. La bibliographie des *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le nord-ouest de l'Afrique* de P. Pallary (1909) réunit les principaux travaux publiés sur le sujet jusqu'en 1908. Elle mentionne cent dix titres pour l'Algérie¹,

1. La bibliographie algérienne de P. Pallary est divisée en trois parties correspondant aux trois départements : Oran, Alger et Constantine. Le recensement des

quarante pour la Tunisie, et dix seulement pour le Maroc, dont quatre antérieurs à 1900. Pourtant, dès 1870, le général Faidherbe s'interrogeait au sujet de l'éventuelle présence de tombeaux mégalithiques au Maroc et tentait de réunir les témoignages des Marocains résidant à Constantine pour trancher la question (1869b : 535). Le retard de la recherche préhistorique française n'est ici imputable ni à la pauvreté archéologique du pays, ni au désintérêt des chercheurs, mais ce retard est à mettre en relation avec une présence plus tardive : l'intervention militaire française débutant en 1906, le protectorat étant ratifié en 1911. Le temps des explorations dura bien au-delà et les fouilles ne débutèrent pas avant les années 1920 (Camps 1961 : 14).

À côté de ces deux pays, l'Algérie présente un cas de figure très particulier. D'une part, la présence française y est plus ancienne. Inaugurée en 1830 par la prise d'Alger, la conquête de l'Algérie est achevée dès 1857 avec celle de la Kabylie. C'est vers cette date que G. Camps situe la fin des explorations et le début de la recherche archéologique, tout en faisant remarquer que, dans les secteurs pacifiés plus anciennement, des fouilles avaient déjà fait connaître le mobilier funéraire des tombes protohistoriques (*ibid.*, note 5). D'autre part, et c'est sans doute là le point le plus important, la présence française y est plus intensive. En tant que colonie de peuplement, l'Algérie a un statut particulier. De nombreuses missions et expéditions à caractère scientifique s'y effectuèrent, dont les buts seront de réaliser des études géologiques, hydrographiques, botaniques, et également anthropologiques. Dès la première grande expédition, celle de Constantine en 1837, la situation particulière de l'Algérie est claire. Le pays n'est pas seulement une terre de conquête, c'est aussi un objet de savoir. Il convient d'évoquer particulièrement le rôle des observations géologiques qui restituèrent au Sahara un paysage bien différent de celui que les colonnes militaires exploraient. S'appuyant sur la découverte de *Cardium edule* et de *Buccinum* dans les sables du Sahara, E. Desor restitue l'extension d'une vaste mer intérieure. Escher invoque la présence de cette étendue d'eau pour expliquer la période glaciaire en Europe lorsque le foehn et le sirocco, ces « mangeurs de neiges et dévoreurs de glaciers », ne soufflaient pas encore (Desor 1864-1865 : 150). D'autres auteurs, comme P. Marès, sont moins catégoriques et substituent à l'image de la mer intérieure celle d'un Sahara luxuriant :

« À une époque [...] peut-être contemporaine de l'apparition de l'homme, un bras de mer ou plutôt de vastes lagunes commençant vers le golfe de Gabès s'étendaient d'une manière plus ou moins continue vers le sud-ouest et baignaient tout le sud de l'Algérie [...]. Sur les hauts plateaux, des lacs et des marais plus ou moins

travaux pour le département d'Oran ne prend en compte que les publications postérieures à 1894. Il faut donc ajouter au chiffre de cent dix les soixante-six titres parus entre 1843 et 1893 et recensés par P. PALLARY dans son « Histoire des recherches paléolithiques du département d'Oran » (1907 : 274-278).

étendus mais nombreux, des sources abondantes allaient se déverser dans ces vastes lagunes du Sahara et y compensaient l'évaporation produite par un soleil ardent. [...] Une température élevée, une humidité constante devaient produire une forte végétation que l'on n'y rencontre plus aujourd'hui. De vastes forêts pouvaient abriter de nombreux animaux et l'éléphant d'Afrique se montrait jusque sur les bords de la Méditerranée » (Marès 1864-1865 : 412).

La théorie du Sahara vert décrivait un biotope particulièrement attractif, laissant présager un peuplement ancien et massif. Cette idée était du reste corroborée par la découverte d'une richesse archéologique jusqu'alors insoupçonnée. Mais, au sein de cette masse de documents nouveaux, les vestiges ne sont pas également considérés selon leur nature et leur époque. Les progrès de la recherche archéologique en Algérie dépendent bien sûr très étroitement de l'acquisition de la connaissance en Europe. Or, vers 1860, l'archéologie se définit essentiellement comme la science de l'Antiquité classique. De plus, dans la majeure partie des cas, les archéologues sont des officiers supérieurs ou subalternes qui, en raison de leur niveau de recrutement, ont essentiellement une formation littéraire (Bayle 1984-1985 : 220). Ils sont donc, au premier chef, sensibles et réceptifs à la langue et à la culture latines.

Ce vif intérêt pour les vestiges de l'Antiquité classique n'empêcha pas le développement des recherches préhistoriques et protohistoriques. Ici encore, la situation de la connaissance européenne conditionne l'avancement des recherches. Au milieu du XIX^e siècle, les monuments mégalithiques sont bien mieux implantés dans la connaissance archéologique que les industries préhistoriques. Lorsque Boucher de Perthes publie en 1846 le premier tome des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, les mégalithes d'Europe sont déjà connus et étudiés depuis plus de deux cents ans. De plus, l'activité topographique débouchant naturellement sur le relevé des vestiges monumentaux peut également expliquer l'intérêt précoce des militaires pour les monuments funéraires protohistoriques. Les études sur les industries préhistoriques ne débutèrent que plus tard ; si les explorateurs avaient signalé quelques éléments de matériel lithique découverts dans les fouilles des dolmens, le réel intérêt pour ces industries ne se manifesta que vers 1870. À cette date, les préhistoriens européens viennent tout juste de résoudre la question de l'homme fossile et commencent à peine à fixer les cadres de la chronologie relative. La préhistoire algérienne pose donc davantage de questions qu'elle n'en résout. En établissant la présence des documents archéologiques reconnus en Europe sur un territoire jusqu'alors inexploré, elle suscite un problème d'interprétation et surtout d'intégration dans la trame générale d'une connaissance en cours d'élaboration.

L'historiographie de l'archéologie pré- et protohistorique de l'Algérie se situe au confluent de l'histoire de la colonisation et de l'histoire de la discipline en Europe. Notre propos n'est cependant pas de broser un vaste tableau de la recherche préhistorique française en Algérie. La

matière en est trop abondante et cette abondance même nuirait à une vision synthétique. De plus, des études partielles ont depuis longtemps été consacrées au recensement des travaux de terrain². Nous nous contenterons de tracer certains axes de recherche regroupés autour de deux préoccupations principales : cerner le rôle du document archéologique dans l'élaboration des discours anthropologique et archéologique et analyser les rapports qui unissent les deux disciplines en Algérie dans le dernier tiers du XIX^e siècle. À une époque où la préhistoire de l'Algérie est conçue comme un prolongement de la préhistoire métropolitaine, son étude peut nous aider à mieux discerner les rôles respectifs des trois causes essentielles qui régissent l'évolution d'une science : les causes historiques, c'est-à-dire les phénomènes conjoncturels, les causes structurales, intrinsèques à la discipline, et les causes conceptuelles, inhérentes à la connaissance.

Suscitée par la colonisation, l'archéologie pré- et protohistorique algérienne n'a pas de problématique propre. C'est avant tout l'analogie entre les documents observables en Afrique du Nord et ceux reconnus en Europe qui frappe les esprits et ouvre la voie aux recherches. Mais cette analogie, qui vaut aussi bien pour les industries que pour les monuments mégalithiques, fait démarrer la recherche dans deux directions totalement opposées. Lorsque les explorateurs découvrent des haches polies ou des bifaces acheuléens, ils affirment qu'il existe un âge de la pierre en Afrique du Nord. Lorsqu'ils sont confrontés aux monuments mégalithiques, et parce qu'ils les appellent celtiques, ils affirment que les Celtes étaient présents en Afrique du Nord. Il s'agit là de deux discours très différents, aussi bien par les éléments qui les structurent que par les perspectives sur lesquelles ils ouvrent.

Les implications anthropologiques de l'archéologie

Il convient en premier lieu de souligner l'originalité des études sur les monuments que nous appelons aujourd'hui mégalithiques. En effet, ces études sont largement antérieures à la constitution, en tant que discipline, de l'archéologie préhistorique puisque la plus ancienne contribution, celle d'Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal, fut publiée en 1555. De ce fait, elles se développèrent dans une perspective purement historique, considérant

2. La plus ancienne étude est celle de P. PALLARY retraçant l'« Histoire des recherches paléolithiques dans le département d'Oran de 1843 à 1893 » (1907). G.-B.-M. FLAMAND a retracé, en tête de son ouvrage sur les « pierres écrites », un historique complet et détaillé de l'étude de ces vestiges (1921 : 11-98). G. CAMPS a abordé celui des recherches sur les monuments funéraires protohistoriques (1961 : 11-28). Pour le Paléolithique, l'historique de R. VAUFREY, essentiellement consacré au XX^e siècle, est assez sommaire (1955 : 14-20), mais G. AUMASSIP a donné, en tête de son ouvrage sur le Bas-Sahara, une étude très détaillée sur les connaissances et leur développement (1986 : 23-62).

le document archéologique comme une manifestation consciente et volontaire du peuple qui l'avait produit. La préoccupation majeure était alors d'attribuer le monument à un peuple historiquement connu, à partir de critères stylistiques qui paraissent avoir été assez diversement perçus. Si pour Olaus Magnus les dolmens sont les tombeaux des Goths et des Suèves, l'architecte anglais Inigo Jones interprète cent ans plus tard le monument de Stonehenge comme « un temple romain dédié à Coelus, le père des dieux, et bâti dans le style toscan » (Cartailhac 1903 : 166). Claude Robin, de son côté, réfute cette opinion parce que les Romains travaillaient dans un autre goût. Décelant dans les dolmens un goût bien gothique, il les attribue aux Barbares qui ont succédé aux Romains. Mais le fait sans doute le plus significatif est la conclusion du gentilhomme normand M. de Cocherel qui, en 1685, fait fouiller une sépulture mégalithique située sur ses terres. Ayant reconnu l'association d'inhumations et d'incinérations, il interprète le monument comme « la sépulture de deux nations » (cité dans Laming-Emperaire 1964 : 93). Au siècle suivant, cette interprétation est reprise par Bernard de Montfaucon qui publie cette découverte au tome V de son *Antiquité expliquée et représentée en figures*. Comme Cocherel, Montfaucon n'envisage pas que la différence de rite funéraire puisse avoir valeur chronologique. De plus, aucun de ces auteurs ne possède l'outil stratigraphique qui pourrait lui suggérer cette conclusion. L'attribution du témoignage archéologique ne peut donc être que culturelle et, parce que les peuples sont nommés et représentés au sein du discours historique, le passage de la culture à la civilisation s'opère sans heurt pour finalement aboutir à la nation. Au XVIII^e siècle, l'intérêt pour les antiquités nationales, s'il s'inscrit, comme l'a montré Stuart Pigott (1937), dans la définition d'une nouvelle esthétique, il fut également soutenu par l'émergence de l'idée nationaliste. Les vestiges étudiés ne sont plus les témoins de la présence sur le sol national d'occupants étrangers, mais des documents permettant d'atteindre les origines mêmes de la nation. Ainsi, le nationalisme donne-t-il une orientation nouvelle aux études archéologiques. Aux antiquaires, il fait prendre conscience que des monuments, jusque-là jugés sans intérêt, peuvent participer à l'élaboration d'une histoire nationale. Aux celtomanes, il offre une denrée privilégiée pour l'élaboration d'un discours dans lequel les mégalithes sont replacés au sein de données historiques et linguistiques sur les populations pré-romaines de la Gaule. À partir du XVIII^e siècle, ces deux courants vont cheminer de concert et, malgré des méthodes différentes, élaborer et définir les notions d'antiquités gauloises et de monuments druidiques et celtiques.

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, et malgré une virulente remise en cause des travaux des celtomanes, la ligne directrice des études mégalithiques paraît tracée par la jonction de ces deux courants. La question que soulève le docteur Henri Martin devant la Société d'anthropologie de Paris en 1867 concerne « l'attribution aux Celtes des restes humains trou-

vés dans les monuments mégalithiques d'Occident » (1867 : 165-166). S'appuyant sur l'opinion de Pruner Bey et de Quicherat, l'auteur admet que, pour des raisons religieuses, les Celtes ne déposaient que très rarement du mobilier métallique dans leurs sépultures. L'absence ou la présence d'un tel mobilier n'induit pas un enseignement d'ordre chronologique (Néolithique ou âge des métaux) mais définit toujours l'attribution à une civilisation, laquelle peut déboucher sur une identification raciale des ossements accompagnant les dépôts. Au stade suivant de sa démonstration, l'auteur établit une correspondance entre nature du mobilier et morphologie des monuments, créant ainsi un schéma d'analyse où morphologie du monument, nature du dépôt mobilier, et race celtique se répondent. Ce schéma a la particularité de ne pas faire intervenir l'âge ni la localisation du monument. Il reste donc valable en dehors de toute considération chronologique ou géographique. Lorsque Martin mentionne le dolmen irlandais de Rath-Crogham, « daté » des II^e et III^e siècles de l'ère chrétienne grâce à l'épigraphie, il conclut que « l'ère qu'on peut appeler celtique embrasse un laps de temps bien plus étendu que beaucoup de personnes ne le croient » (1867 : 167-168). Ici, H. Martin donne une signification très personnelle à la notion d'ère celtique qui apparaît radicalement différente de celle d'époque celtique telle que Boucher de Perthes l'avait définie sur la base de critères industriels et géologiques. L'auteur crée ainsi une notion hybride définie comme l'extension chronologique de la race celtique perçue à travers des considérations archéologiques. Car c'est au sein de ces considérations que naît le flot de l'argumentation où apparaissent successivement les notions d'ère, de civilisation et de peuple, notions que le discours confond pour les nouer autour du concept de race. De même la répartition géographique des monuments ne peut traduire que l'extension de la présence celtique. Par ces travers, la question des mégalithes, archéologique par son approche et sa méthode, demeure anthropologique dans ses buts et son discours. Lorsqu'en 1863, Louis Féraud publie ses « Monuments dits celtiques de la province de Constantine », il pose clairement, et sans équivoque, la question des monuments mégalithiques en terme de race et écrit : « Une question de cette importance demande à être traitée par des savants profondément versés dans la connaissance de la race celtique » (1863-1864 : 214). En fait sa démarche progresse totalement à rebours et prend pour point de départ ce qui devrait être la proposition à démontrer. Le caractère celtique des monuments n'est pas une hypothèse à vérifier, mais est bel et bien la base de travail, le point de départ de toutes les études sur les mégalithes qui seront produites jusqu'en 1867-1868, le fondement même de ce que G. Camps a appelé avec raison « la théorie celtique ». Car il s'agit bien d'une théorie, édifiée sur un savoir éprouvé qui par son poids écrase et paralyse la recherche pendant près de trente ans. Le concept de « monument celtique » est tellement bien défini, tellement clair et habituel, qu'il paraît inconcevable de le balayer d'un revers de plume et de

formuler autrement la question que posent les monuments mégalithiques. Comment, dans ces conditions, concevoir qu'une analogie de forme puisse révéler autre chose qu'une communauté d'origine ?

Mais la théorie celtique n'est pas uniquement l'expression la plus aboutie des études mégalithiques, c'est aussi un produit de la conjoncture soutenu par des causes historiques. En effet, la répartition des monuments mégalithiques délimite l'aire d'extension des Celtes. Or, en Europe, et jusqu'à l'homme fossile, le Celte représente le prototype même du premier occupant, de l'habitant originel. Cette idée transposée, ou plutôt étendue à l'Afrique du Nord, ne remet pas en cause le modèle historique. À l'envahisseur romain qui a imposé son joug en Europe se substitue l'envahisseur arabe, et l'analogie de scénario ne fait que renforcer l'illusion de la validité de la théorie historique. Dans cette optique, la présence française en Algérie n'est plus le résultat d'une intrusion mais du retour d'un occupant plus légitime, puisque antérieur à l'occupant actuel. Ce processus de légitimation est également alimenté par l'archéologie classique, notamment par l'épigraphie dont le général Faure-Biguet exprime en 1897 les avantages :

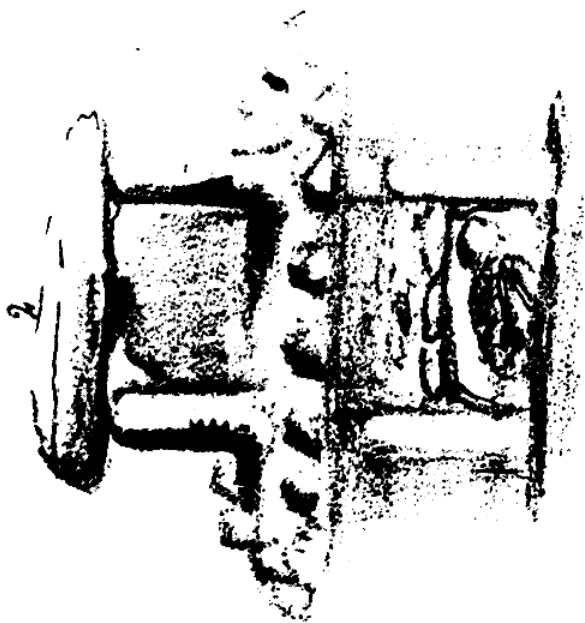
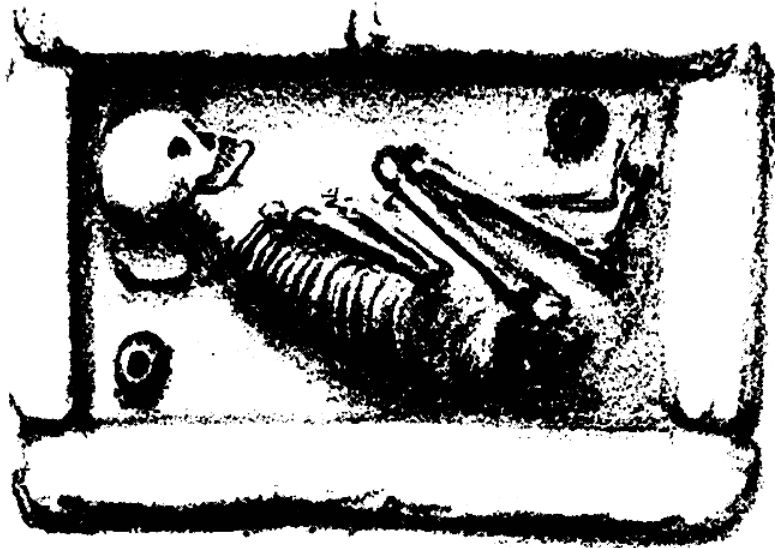
« On rencontre, parmi les Arabes, des hommes qui, nous voyant lire les caractères romains comme ceux de notre propre langue, sont convaincus que les monuments dont nous déchiffrons les inscriptions sont nos propres œuvres. Ils pensent qu'en venant en Afrique, nous ne faisons que reprendre notre bien, c'est-à-dire un pays dont leurs ancêtres nous avaient chassés » (cité dans Bayle 1984-1985 : 221).

À une époque où l'archéologie gauloise connaît en France un regain d'intérêt, Louis Féraud considère que le « devoir » des Algériens est de « coopérer à cette œuvre nationale, en signalant des faits qui, peut-être, seront utiles à la grande œuvre européenne » (1863-1864 : 215). L'étude des monuments celtiques d'Afrique du Nord n'a en fait pas d'intérêt scientifique intrinsèque. Elle n'a de valeur que si elle participe à la grandeur et à l'élaboration d'un savoir national, celui de la métropole, de la nation mère. Comme au XVIII^e siècle, et malgré des manifestations différentes, les études celtiques demeurent l'incarnation scientifique du nationalisme et fournissent des justifications aux visées expansionnistes et impérialistes des pays européens.

Le point de départ des études celtiques en Afrique du Nord est l'inventaire des monuments rencontrés au hasard des tracés parcourus par les diverses missions et, lorsque les conditions y sont favorables, la description de ces monuments ainsi que le résultat des fouilles entreprises. En fait, loin d'être innocente, la partie descriptive est déjà fortement orientée puisqu'elle met toujours en avant les éléments éclairant les analogies des monuments nord-africains avec ceux d'Europe. Ces analogies sont de plusieurs ordres. En premier lieu, les auteurs citent toujours la plus claire et la plus évidente : l'analogie de forme. L. Féraud fait remarquer qu'on retrouve dans les alentours de Constantine « dolmens, demi-

dolmens, cromlechs, menhirs, allées et tumulus, en un mot, [...] presque tous les types connus en Europe » (*ibid.* : 216). Certains auteurs insistent également sur l'analogie de nombre. Frappé par la multitude des monuments de Constantine, Henry Christy fait preuve d'un bel esprit d'à-propos en assurant n'avoir jamais vu, « autre part peut-être que dans l'ouest de la France, pays classique des souvenirs druidiques, une aussi grande quantité de constructions de cette nature » (in Féraud 1863-1864 : 216). La troisième analogie s'applique au matériel archéologique trouvé en fouille dans les dolmens. L. Féraud affirme avoir découvert des ornements de bronze identiques quant aux formes et aux dimensions à ceux trouvés en Europe dans des cimetières francs et gaulois. Lorsque Berbrugger mentionne des poteries gauloises découvertes par Letourneux dans les tombeaux celtiques de Roknia, il leur applique des dénominations latines. Il décrit ainsi trois bols à fond plat qu'il dénomme *patinae* et un « vase de forme romaine » qu'il baptise *gutturium* ou aiguière. Mais le cas le plus significatif est celui d'un vase qui lui rappelle beaucoup ceux qu'il a vu fabriquer par les femmes kabyles, mais que Berbrugger identifie comme la forme que les Romains nommaient *olla* (1864 : 391). Il est clair que toutes les ressemblances ne sont pas également pertinentes. La dernière analogie concerne le mode d'ensevelissement du cadavre qui repose en position fœtale en Afrique du Nord (Fig. 1) mais également en « Suisse, en Savoie, en Grande-Bretagne, dans le nord de l'Allemagne, au Pérou et au Mexique » (Féraud 1864 : 110). L'universalité de cette observation, loin de lui enlever toute valeur, lui confère au contraire un poids considérable en l'érigeant en règle absolue. Quant à sa présence en des lieux situés en dehors de l'extension celtique, elle n'est pas interprétée. Mais le fait essentiel est qu'aucune observation anthropologique n'est réalisée sur le squelette qui n'est perçu que dans sa dimension archéologique. Les publications antérieures à 1867 ne donnent aucune description anatomique, aucune mesure craniologique des populations inhumées, aucune représentation de crâne. Certes, la majorité des auteurs n'avait pas la formation nécessaire pour développer de telles observations ; il est plus aisé de décrire un dolmen qu'un crâne. Cependant, il était toujours possible, comme Schmidt en eut l'intention à Roknia, de communiquer les vestiges anthropologiques à des spécialistes (1865 : 227). Mais la raison essentielle de cette absence est que les auteurs n'éprouvent pas le besoin de réaliser une étude ostéologique puisque l'attribution raciale est déduite des données archéologiques. En dehors de ces quatre analogies, le reste de l'appareil descriptif se développe autour de diverses considérations concernant la taille, l'orientation et la composition du monument.

Les éléments descriptifs occupent à eux seuls la plus grande part des pages consacrées aux monuments celtiques, mais à aucun moment ils ne structurent le discours. Ce dernier est élaboré à partir du discours historique sur les Celtes d'Europe. Les auteurs y extraient les passages qui leur paraissent significatifs et les font se rencontrer avec les termes de leurs



Position du squelette.

FIG. 1. — Jusqu'en 1867-1868, les squelettes découverts dans les fouilles des dolmens sont considérés comme des documents archéologiques. Ces dessins de L. Féraud mettent en évidence la position fœtale du corps, mais ne fournissent aucun renseignement d'ordre ostéologique (Féraud 1863, pl. 7).

études descriptives. Pour A. Berbrugger, les monuments celtiques d'Afrique du Nord constituent un « problème historique aussi curieux qu'embarrassant » (1864 : 390). Pour Schmidt, les monuments de Roknia sont « un fait historique encore obscur » (1865 : 227). Ainsi, le discours historique explique et ordonne les observations archéologiques. C'est à partir de ce qu'il connaît de la religion celte que L. Féraud interprète les dépôts mobiliers des sépultures dolméniques d'Afrique du Nord.

« Les races celtiques, écrit-il, et la plupart des peuples d'une civilisation primitive, croyant à une seconde vie matérielle, avaient, comme on le sait, l'habitude de parer leurs morts et de placer dans les tombeaux une sorte de mobilier funèbre devant servir dans l'autre monde. Ainsi, chacun des vases en poterie que nous avons trouvés avait une destination : ils contenaient de l'eau, du lait ou tout autre liquide, composant pour ainsi dire la provision de voyage pour atteindre la seconde existence. Par analogie, nous pouvons supposer que les objets en bronze ou en fer, tels que pendants d'oreilles, bagues, boucles de ceinture et autres faisaient partie du costume funèbre » (Féraud 1863-1964 : 219).

Mais, parfois, l'analogie n'est pas aussi clairement établie. Sur le territoire des Oulad-Abd-en-Nour, L. Féraud a reconnu deux immenses murailles qui relient, en les enserrant, les sommets du Koudiat-el-Beni et du Koudiat-bou-Terma. Comme cette construction évoque à ses yeux des restes de fortifications, il en recherche l'explication dans le passage des *Commentaires* où César décrit le modèle de l'*oppidum* celtique, description, écrit-il « qui doit avoir la plus grande autorité » (Féraud 1863-1864 : 116). Ainsi, les vestiges archéologiques d'Afrique du Nord s'intègrent dans le discours historique sur la Gaule. Ce discours peut même servir à expliquer l'absence de vestiges qui devient alors significative. À côté du grand nombre de monuments funéraires, les archéologues n'ont reconnu aucun habitat pouvant y être relié. Cette absence s'explique parfaitement si l'on considère les « mœurs des Gaulois et des races germaniques qui habitaient généralement dans les grottes naturelles ou des maisons en chaumes » (*ibid.* : 231). Le discours historique transforme ici la lacune en argument sinon en preuve.

Si l'étude des monuments celtiques permettait de prouver la présence celte en Afrique du Nord, il fallait également l'expliquer à l'aide de scénarios historiques. Certains auteurs situent l'explication au niveau du monument qu'ils étudient. La référence historique devient événementielle, et l'attribution se fait à un groupe restreint d'individus. Une inscription tumulaire trouvée à Aumale incite L. Piesse à attribuer les dolmens de Beni-Messous à une légion armoricaine. La découverte d'une « hachette celtique en jade » à proximité des dolmens de Djelfa convainc le docteur Reboud que ces derniers sont les sépultures de soldats bretons ou gaulois (Camps 1961 : 16). De la découverte d'une monnaie de Faustine dans un dolmen du groupe de Ras el-Aïn Bou Merzoug, L. Féraud en conclut que la nécropole recueillit les dépouilles des habitants des villes antiques de Cirta, Sigus et Lambèse (1863-1864 : 232). Peu séduits par ces explications

anecdотiques, d'autres auteurs se tournent vers l'élaboration de grandes théories dans le contexte plus large d'un diffusionnisme à l'échelle de l'Ancien Monde. Arguant de l'existence de populations blondes en Égypte, H. Martin fait transiter les Gaulois par l'Espagne et l'Afrique du Nord pour les faire s'épanouir dans la vallée du Nil. Reprenant les observations de L. Féraud, Alexandre Bertrand (1863) insiste sur la ressemblance des monuments nord-africains avec ceux du Danemark. Mais il remet en cause leur contemporanéité et établit, sur la base du matériel archéologique qui y a été découvert, que les monuments sont d'autant plus récents que l'on progresse vers le sud. Ainsi, les dolmens du Danemark remonteraient à l'âge de la pierre tandis que ceux de France seraient en majorité attribuables au bronze et en plus faible partie à l'âge du fer. Quant aux monuments nord-africains, ils seraient, « si les tombeaux ouverts étaient réellement intacts, comme le croit M. Féraud », de très peu antérieurs à l'ère chrétienne et pour certains même postérieurs. S'étant ainsi déchargé, sur son collègue, de la responsabilité de la preuve — de façon assez inélégante d'ailleurs —, l'auteur conclut que

« ces monuments sont des monuments non d'une époque, d'un âge particulier, mais d'une race qui, rebelle à toute transformation et à toute absorption par les races supérieures à elle qui ont peuplé de bonne heure l'Europe, après avoir été refoulée de l'Asie centrale vers les contrées du Nord, avoir suivi les bords de la mer Baltique et séjourné en Danemark, en a été de nouveau chassée, a remonté jusqu'aux Orcades ; puis, redescendant par le canal qui sépare l'Irlande de l'Angleterre, est arrivée, d'étape en étape, d'abord en Gaule, puis en Portugal, puis enfin en Afrique, où les restes de ces malheureuses populations se sont éteints, étouffés par la civilisation, qui ne leur laissait plus de place nulle part » (1863, cité dans Bourguignat 1868 : 12-13).

Si le scénario d'Henri Martin se conçoit parfaitement dans le cadre de la théorie celtique, celui élaboré par A. Bertrand en apparaît plutôt comme le prolongement, puisque l'auteur fait référence à une race antérieure aux Celtes, originaire d'Asie centrale. Mais ce prolongement est d'une certaine façon un début de réfutation qui laisse penser que, telle qu'elle se conçoit jusqu'au milieu des années 1860, la théorie celtique porte en elle-même les germes de sa contradiction.

Les justifications archéologiques de l'anthropologie

Entre 1865 et 1868, la théorie celtique est successivement remise en cause, rejetée et remplacée par un schéma plus complexe, organisé autour des Berbères. Ce rejet ne constitue cependant pas une rupture méthodologique en ce qu'il s'appuie, dans un premier temps, sur des arguments de même ordre que ceux qui avaient servi à élaborer la théorie celtique. Si Aristide Letourneux attribue les monuments mégalithiques d'Afrique du Nord à la race berbère ou kabyle, c'est parce que leur nombre et leur dis-

persion l'ont convaincu qu'ils n'avaient pu être construits par quelques soldats gaulois, mais qu'ils étaient l'œuvre d'une longue suite de générations appartenant à une « race forte et puissante qui dominait toute l'Algérie » (1867, cité dans Bourguignat 1868 : 17). Malgré la nouveauté de la conclusion, on ne peut que rapprocher ces arguments de ceux de Bertrand. Du reste, le qualificatif celtique, s'il ne conserve plus qu'un rôle descriptif, apparaît encore dans la classification des monuments funéraires d'Algérie proposée par A. Letourneux³. Dans les *Matériaux*, l'exposé de cette classification est suivi d'une « protestation contre le mot celtique » rédigée par Troyon. Ce dernier réproouve très violemment son emploi : « Ce mot, très fréquemment employé, n'a pas de sens. C'est un terme vague, qui ne dit rien, dont chacun se sert, faute d'autres, sans pouvoir en donner une définition ». Troyon illustre son propos en rappelant que les monuments celtiques « sont très communs en Suède, où il n'y a jamais eu de Celtes » (Letourneux 1866 : 536). Le débat sur la remise en question du concept de monument celtique dépassait largement le cadre de l'Afrique du Nord. L'année suivante, le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques réuni à Paris adopte le terme de mégalithique.

Si l'attribution aux Berbères des monuments funéraires d'Algérie a pu apporter une innovation méthodologique, c'est bien du recours au vestige anthropologique qu'il s'agit. Alors que chez L. Féraud ou A. Bertrand les observations sur le squelette se limitaient, comme nous l'avons vu, à la position de ce dernier, les fouilleurs d'après 1868 décrivent et figurent de façon quasi systématique les ossements, et notamment les crânes, qu'ils ont découverts. Ces derniers fournissent en effet aux anthropologues les « principaux éléments de la distinction des races humaines » (Quatrefages 1877 : 251). La déception du capitaine de Boysson devant le mauvais état de conservation des ossements des tombeaux des Madid est à ce titre très significative : « Nous n'avons pas rencontré, écrit-il, un seul angle facial bien conservé, et nous en avons un grand regret » (1869 : 625). Cependant, chez le général Faidherbe, qui fut en 1867 le premier à réaliser des observations anthropologiques, ces dernières n'ont qu'un rôle de vérification. C'est parce qu'il pense que les monuments de Roknia ont été élevés par les Berbères qu'il compare les crânes qu'il y a trouvés avec ceux des populations autochtones vivantes : Kabyles et Chaouias. Cinq ans plus tard, faisant arriver les constructeurs des tombeaux d'Afrique du Nord par le Maroc, il émet le vœu de fouiller des dolmens de la région de Tanger afin de prouver que les types humains qu'on y rencontre sont « moins

3. Letourneux répartit les monuments funéraires d'Afrique en trois classes : monuments de type berbère, monuments dits celtiques, et constructions d'origine incertaine. La deuxième classe comprend dolmens, demi-dolmens et cromlechs, ainsi qu'un certain nombre de constructions que l'auteur décrit sans leur attribuer de nom.

modifiés par des croisements avec les indigènes africains qu'à l'autre extrémité de la Berbérie » (Faidherbe 1873 : 120). En attendant cette vérification, il se contente d'affirmer.

Cette nouvelle attribution ethnique des monuments funéraires algériens modifie d'une certaine façon la vision que les auteurs ont de leur objet d'étude. Ceux-ci prennent conscience que ces vestiges constituent un matériau d'étude cohérent possédant ses caractéristiques propres. Faidherbe donne la description type du dolmen algérien :

« C'est un carré généralement de 1m10 à 1m30 de longueur et de 0m60 à 0m80 de large, bâti sans mortier, en pierres brutes affectant souvent la forme de dalles dressées de champ, de manière que leur parement le plus régulier soit en dedans ; leurs extrémités supérieures sont de niveau, pour que le tout puisse être recouvert par une pierre plate au moins en dessous, quelquefois très grande et dépassant souvent de beaucoup les quatre faces et les angles du carré long destiné à servir de sarcophage » (1867, cité dans Mortillet 1868 : 236).

Quant au hiatus entre abondance des monuments funéraires et absence des sites d'habitats remarqué par L. Féraud, Faidherbe le résout en attribuant la fonction d'habitation à certains dolmens de taille plus importante que celui qu'il a décrit. De son côté, Jules-René Bourguignat fait remarquer que les dolmens de Roknia sont de taille plus modeste que ceux que l'on peut observer en France (1868 : 19), et s'il apporte un grand soin à l'observation de la position et de la situation des cadavres, c'est parce qu'elles lui permettent de retracer l'ordre des inhumations successives. Dans le dolmen n° 19, il reconnaît ainsi deux stades différents d'utilisation de la sépulture. Dans son article sur les sépultures mégalithiques des Ouled-Hannech, A. Goyt note la ressemblance des monuments qu'il a étudiés avec l'ensemble des autres monuments d'Algérie et établit une comparaison ethnographique avec les sépultures actuelles (1886-1887 : 80).

Cependant, les analogies avec l'Europe, dont nous avons vu le rôle dans l'élaboration de la théorie celtique, tiennent toujours une place importante dans les descriptions. Reprenant l'opinion de Bertrand, J.-R. Bourguignat note que « les poteries de Roknia sont, en tous points, analogues à celles de nos dolmens de France ; quelques formes sont même identiques » (1868 : 36). L'auteur fait également remarquer que les bijoux qu'il a découverts « affectaient les formes de prédilection des bijoux de l'époque du bronze en Danemark, en Angleterre, en Étrurie, etc. » (*ibid.* : 94). Faidherbe rappelle comme un fait « que tout le monde reconnaît » que les tombeaux mégalithiques d'Afrique du Nord sont « absolument semblables à ceux de la Bretagne, de l'Angleterre, du Danemark, etc. » (1869b : 532). Près de vingt ans plus tard, l'étude de J. Chabassière sur les dolmens du Fortas est encore entièrement organisée autour du recensement des analogies. L'auteur y recherche les correspondants nord-africains de Stonehenge et des nuraghes de Sardaigne et établit des paral-

lèles avec des gisements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Gers pour le matériel archéologique. De plus, il rapproche les gravures qu'il a pu observer de celles figurant sur des dolmens à Lockmariaquer ou à Tréogat dans le Finistère (Chabassière 1886-1887 : 101-103).

Sanctionnée par le verdict de l'anthropologie physique, l'origine berbère des sépultures mégalithiques d'Afrique du Nord ne constitue pas une rupture dans le discours. À l'échelle du temps archéologique, l'attribution ethnique des monuments est une donnée ponctuelle. Les analogies archéologiques sont alors utilisées pour saisir dans la durée les mouvements de population et débouchent toujours sur un discours d'ordre anthropologique. La structure de la théorie celtique est conservée ; si les acteurs ont changé de nom, l'origine européenne des dolmens reste une constante du discours anthropologique quel que soit l'itinéraire choisi. Quelquefois, le processus de l'analogie s'applique également aux données ostéologiques qui viennent confirmer des scénarios retracés. Ainsi Paul Broca rapproche l'aspect général du crâne du dolmen de Guestel et des crânes européens (Faidherbe 1869a : 545). Lorsque Bourguignat fouille à Roknia, il confie pour étude trente-sept des quarante-huit crânes qu'il y a découverts à Pruner-Bey. Or, dans cette série, l'anthropologue reconnaît une grande diversité ethnique puisqu'il attribue les ossements en majorité à des Berbères, mais il y a également identifié « des Nègres, des métis de Nègres et de Berbères, une Égyptienne et des Arias » (Fig. 2). C'est sur la base des données archéologiques que Bourguignat va définir les rapports sociaux existant entre ces différentes ethnies. L'auteur a observé que les plus grandes sépultures renfermaient un ou deux cadavres, tandis que les plus petites en contenaient un plus grand nombre. Il en déduit, dans un premier temps, l'existence de classes sociales. En outre, un monument composé de trois dolmens autrefois réunis sous le même tumulus a montré l'association de divers types ethniques. Le dolmen central, de grande taille, a livré les corps de deux individus de type arien tandis qu'un des dolmens secondaires, de taille plus modeste, renfermait des individus berbères et métis. Les clivages sociaux répondent alors à des appartenances ethniques différentes et l'auteur conclut que « les Arias, paraissant, d'après leurs sépultures, les plus riches, les plus puissants, devaient être les dominateurs des tribus berbères de Roknia » (Bourguignat 1868 : 95). En fait ce sont ces Arias qui, descendus de l'Italie par la Sicile, auraient imposé leur coutume funéraire et leur religion aux tribus berbères. Le principal autre itinéraire utilisé pour expliquer l'arrivée du « peuple à dolmens » en Afrique du Nord passe par la péninsule Ibérique. C'est celui que nous avons vu suivre par les Gaulois de Martin et par la race rebelle de Bertrand. Faidherbe (1869b : 538) place ses « pré-aryas » sur ce même itinéraire.

Dans les dernières années du XIX^e siècle, le modèle analogique est toujours de rigueur. Certains auteurs sont cependant gênés par cette analogie et remettent alors en cause la terminologie qui la soutient. Lors de la



Arnoul de St Léon

Imp. Bouquet à Paris

Chastamel une ligne Ed. 1868

FIG. 2. — DEUX CRÂNES D'ARIAS DE ROKNIA.

Si Bourguinat attribue les sépultures mégalithiques aux Berbères, il restitue une organisation sociale où ces derniers sont dominés par des populations ariennes venues d'Europe par la Sicile (Bourguinat 1868, pl. 9).

session d'Oran du congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, Émile Cartailhac conteste le vocabulaire employé par P. Pallary pour décrire et classer les monuments mégalithiques de l'arrondissement de Bel-Abbès. Il engage les chercheurs d'Afrique du Nord à « étudier leur pays sans se préoccuper d'établir un parallélisme quelconque entre le préhistorique européen et le préhistorique africain. Ils doivent se défier des classifications admises en France et même de la terminologie. Ainsi, il ne faudrait pas abuser des mots : monuments mégalithiques, dolmens, etc. Il vaudrait mieux employer les expressions arabes ou kabyles » (Pallary 1888 : 199-200). Ici, Cartailhac fait très bien la différence entre le sens donné à un mot lors de sa création et celui qu'il prend à l'usage. Il est certain que si le qualificatif mégalithique ne signifie étymologiquement rien d'autre que formé de grosses pierres, il a pu, à force d'être appliqué aux monuments d'Europe, acquérir en quelques années la connotation géographique de l'adjectif celtique. Cela est d'autant plus dangereux que cette évolution sémantique n'a pas altéré l'aspect parfaitement neutre et lisse du mot. Quant aux appellations dolmen, menhir, etc., le danger est exactement inverse puisque si leur sens ne prête pas à confusion, leur étymologie peut suggérer, et parfois même à l'insu des auteurs, les digressions les plus fantaisistes.

P. Pallary ne répond à Cartailhac que cinq ans plus tard, au congrès de Besançon. Il justifie, bien sûr, l'analogie de vocabulaire par l'analogie de forme des monuments : « Chaque fois qu'un monument est parfaitement identique à celui qui a déjà un nom, je ne vois pas la nécessité de lui en donner un autre parce que ce monument est à l'étranger ou qu'il a un nom local » (1894a : 680). Ce principe général est particulièrement bien adapté à l'Algérie où un seul objet possède très souvent plusieurs noms locaux. De plus, ces noms ne reflètent pas toujours la morphologie des monuments. Les tombeaux de Mécherasfa que les indigènes dénomment *K'beur m'ta djouhala* se rapprochent morphologiquement des dolmens. Or ce terme indigène est également appliqué aux tours, tumulus et enceintes circulaires. P. Pallary préfère donc employer le nom européen, même s'il ne fait qu'approcher la réalité morphologique des tombeaux de Mécherasfa. Si les arguments des deux interlocuteurs sont justifiés, ils ne se répondent pas. En effet, Pallary s'attache à la signification des mots, Cartailhac à leur pouvoir de suggestion.

Or, c'est bien davantage sur le pouvoir de suggestion des noms archéologiques, que sur l'archéologie, que se sont bâties les théories anthropologiques. Pour certains auteurs, l'attribution aux Berbères ne reflète pas elle-même une réalité, mais est une convention d'usage. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, Camille Viré écrit : « L'usage a prévalu généralement jusqu'à présent, faute de dénomination plus précise, d'appeler libyques ou libyco-berbères les vestiges qu'ont laissés ces populations évoluant déjà vers la civilisation » (1898 : 20). C'est en effet sous cet angle qu'il faut considérer l'étude des monuments funéraires d'Afrique du Nord

au XIX^e siècle. Les appellations celtiques, mégalithiques ou berbères, chargées d'une signification différente et plus ou moins lourde, ne sont jamais que des conventions. Dans cette optique, il ne faut plus considérer les théories d'après 1868 comme des réfutations de la théorie celtique, mais concevoir cette dernière rangée au même niveau que les autres comme une incarnation particulière de la théorie anthropologique dominante : celle du diffusionnisme nord-sud⁴ et de l'origine européenne des mégalithes ou des « peuples mégalithiques ».

Les industries préhistoriques algériennes et la chronologie mondiale

Comme nous l'avons vu pour les monuments mégalithiques, la recherche sur les industries préhistoriques fut lancée par l'observation d'analogies entre les documents archéologiques découverts en Afrique du Nord et ceux connus en Europe. Pourtant cette analogie oriente le débat dans une tout autre direction. Cela tient essentiellement à la problématique des recherches préhistoriques françaises dans le dernier tiers du XIX^e siècle dont sont tributaires celles menées en Afrique du Nord. En Europe, la question de l'homme fossile n'est paradoxalement pas une question anthropologique. C'est une question archéo-géologique pour employer une expression du milieu des années 1860. C'est en effet la géologie qui apporta la preuve de l'existence de cet homme fossile en démontrant l'association stratigraphique de traces de sa présence et de restes d'animaux d'espèces disparues. Cette démonstration ne se fit pas de façon directe mais par l'intermédiaire des productions industrielles de l'homme. Dès 1829, Christol considérait en effet ces dernières comme des équivalents géognostiques de l'homme. Une fois la preuve établie, c'est à partir des deux éléments de l'association que vont être élaborées les classifications chronologiques des temps préhistoriques.

En 1861, Édouard Lartet établit une division des temps quaternaires fondée sur l'abondance relative des espèces animales et leur ordre de disparition⁵. À travers les dates paléontologiques, il cherche un moyen de fixer l'âge relatif des stations où l'homme a dû évidemment être en rapport direct avec quelques-unes de ces espèces. Cette chronologie paléon-

-
4. Certains auteurs comme E. Desor ou A. Letourneau préféraient envisager des migrations sud-nord. Dans ce scénario, les mégalithiques européens devenaient l'œuvre d'immigrants berbères venus d'Afrique présaharienne. Letourneau fondeait son argumentation sur le rapprochement des caractères libyco-berbères et de certains signes gravés sur les dolmens européens (DESOR 1866 : 524). L'analogie pouvait donc fonctionner dans les deux sens. L'hypothèse des migrations sud-nord n'eut cependant, pour des raisons idéologiques, jamais un grand crédit.
 5. Cette division obéit à la séquence suivante : âge du grand ours des cavernes, âge du mammoth, âge du renne, âge de l'aurochs (LARTET 1861).

tologique apparaît clairement comme une application affinée du principe d'association stratigraphique. Trois ans plus tard, E. Lartet publie les résultats de ses recherches sur un certain nombre de grottes du Périgord. Il note l'aspect très particulier de l'industrie du Moustier et estime que « si l'on devait établir une distinction chronologique entre les diverses stations de l'âge de la pierre dans le Périgord, c'est assurément sur la considération des silex taillés du Moustier que l'on pourrait s'appuyer » (Lartet & Christy 1864 : 238). Cependant, cette observation n'a à ses yeux qu'une valeur chronologique régionale. De plus, pour lui, les différences d'industries correspondent à une spécialisation différentielle des centres de production d'outils lithiques. Le critère chronologique dominant reste la paléontologie. À propos de Laugerie-Haute, Laugerie-Basse et La Madeleine, E. Lartet écrit : « Leur faune est à peu près semblable et rien n'empêcherait de les rapporter à la même phase de la période humaine ; car il n'y a entre elles d'autres différences qu'une répartition inégale de certains produits de l'industrie des aborigènes et une localisation apparente des divers centres de fabrication » (*ibid.* : 241).

Contrairement à Lartet, Gabriel de Mortillet pense que les données de l'outillage doivent prévaloir sur la représentation des espèces animales. Dans cet ordre d'idée, il établit en 1869 une « classification des cavernes et stations sous abri fondée sur les produits de l'industrie humaine ». Trois ans plus tard, il présente, devant le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique réuni à Bruxelles, une chronologie industrielle qui, mise à jour et étendue aux temps néolithiques, forme une séquence de cinq époques. Comme en géologie où les couches sont caractérisées par les fossiles qu'elles renferment, ces époques portent le nom du gisement où elles ont été définies et sont caractérisées par un ou au maximum deux types d'outil⁶. Chez Lartet, les stades d'évolution se déduisaient de l'analyse des faunes. Il fallait ensuite recaler sur ce schéma les productions matérielles. En définissant la notion de « fossile directeur », la chronologie industrielle de G. de Mortillet donne aux recherches préhistoriques une nouvelle orientation cristallisée autour des productions matérielles et préfigurant le concept de culture. Par la suite, cette classification sera étendue chronologiquement du Tertiaire aux temps mérovingiens et géographiquement à l'ensemble de l'Europe. Elle ordonne alors de façon linéaire divers stades obligés de développement valables pour tous les pays.

C'est sur la base de cette classification que vont être interprétées les industries nord-africaines et la première idée sera qu'elles obéissent aussi à ce schéma évolutif. Contrairement à ce qui se passe en anthropologie, l'analogie n'induit plus une filiation mais bel et bien un synchronisme. Ce

6. Dans son état de 1872, la classification industrielle de G. de Mortillet définit la séquence suivante : Acheuléen, Moustiérien, Solutréen, Magdalénien et Robenhausien.

synchronisme repose sur deux ordres d'observation : une analogie morphologique des ensembles industriels européens et nord-africains, mais également la possibilité de recaler stratigraphiquement, et notamment à partir des données paléontologiques, les niveaux de certains gisements nord-africains sur ceux de référence définis pour l'Europe. Or ce dernier point dépend étroitement de la nature des gisements qui s'avère très différente de part et d'autre de la Méditerranée. En 1890, Salomon Reinach rédige pour le Comité des Travaux historiques et scientifiques des instructions concernant les recherches préhistoriques dans le nord de l'Afrique. L'auteur y signale la rareté des découvertes d'industries préhistoriques dans les « alluvions anciennes » d'Afrique du Nord. Face à cela, il rappelle les fécondes observations réalisées dans les alluvions de certains fleuves européens comme la Tamise, la Seine et surtout la Somme dont le rôle fut décisif. Si dans la première moitié du XIX^e siècle, le débat sur l'homme fossile est alimenté par les découvertes des cavernes à ossements, c'est bien à partir de ses travaux dans les alluvions de la vallée de la Somme que Boucher de Perthes produit, entre 1849 et 1864, la démonstration finale et convainc le monde scientifique. C'est dire combien la rareté des recherches et des découvertes archéologiques dans les alluvions algériennes a pu être ressentie comme une entrave à la connaissance.

De façon plus générale, l'Afrique du Nord devait se révéler relativement avare de gisements stratifiés comme le suggère la typologie établie en 1906 par Flamand et Laquière. Les auteurs distinguent six groupes principaux de gisements (1906 : 205-207). En premier lieu, les « gisements sporadiques » consistent en trouvailles isolées se rencontrant plus particulièrement dans les parties basses, rarement en montagne, le long des voies naturelles d'accès, dispersées sur des aires étendues. « Sur les plateaux », les gisements du deuxième groupe sont des concentrations parfois considérables d'objets en surface occupant ordinairement les corniches et terrasses du terrain quaternaire ancien. Le troisième groupe comprend les « abris sous roches », terme générique que les auteurs utilisent pour désigner non seulement les abris eux-mêmes, mais également les grottes et les refuges. Dans ses *Instructions*, S. Reinach avait déjà mis l'accent sur l'intérêt des gisements en grotte dans lesquels « les vestiges de l'habitation humaine se sont souvent accumulés et superposés pendant un grand nombre de siècles » (1890 : 37). Ce type de gisement est en fait le seul qui soit exploitable d'un point de vue stratigraphique. Le quatrième groupe de gisements est constitué par les zones d'épandage des « thalwegs et des oueds ». Ici de nouveau, les vestiges ne sont pas en place et aucune observation stratigraphique n'est réalisable. Il en est de même des gisements du cinquième groupe consistant en trouvailles plus ou moins nombreuses auprès des « sources, de quelques puits et de certains réservoirs naturels » ne pouvant qu'indiquer une éventuelle utilisation de ces diverses ressources en eau aux époques préhistoriques. Le sixième et dernier groupe comprend les « enceintes retranchées naturelles », sortes de barres

rocheuses perpendiculaires à la pente des terrains et reliées par des diaclases délimitant des espaces sub-rectangulaires qui ont pu être occupés ou avoir fonctionné comme pièges à sédiments. Le remplissage est ici davantage le résultat du ravinement que de l'occupation humaine. La stratigraphie ne reflète donc que les phases d'érosion.

Malgré ces conditions de terrain peu favorables, les chercheurs vont tenter de retrouver en Afrique du Nord les industries correspondant aux différents stades connus en Europe. Ils ne pourront cependant pas reconstituer l'ensemble du schéma et devront se contenter d'en retrouver les termes extrêmes. En 1869, A. Pomel recueille une hache polie dans le djebel Tessalah. L'année suivante, J. Galland décrit une hache en pierre dure découverte au pied des carrières de l'oued Sly. L'auteur expose clairement les circonstances de la découverte en insistant sur la position stratigraphique de la pièce qui gisait « à quatre mètres en contrebas du niveau supérieur des alluvions et sur la pointe extrême des bancs rocheux » (1870 : 302-303). Il donne également une description très précise de la hache, détaillant ses dimensions, son volume et son poids, la nature de la roche qui la compose, les particularités de sa fabrication, et calculant même sa densité. Enfin, sur la base de cette description, c'est-à-dire de critères morphologiques, il attribue cette hache à l'époque « connue sous le nom d'âge de la pierre » (1870 : 304) et date ainsi la période de formation des alluvions de la basse plaine de l'oued Sly et de la vallée du Chélif. Deux ans plus tard, le même auteur fait état d'une autre hache néolithique découverte lors des travaux de construction du canal d'assèchement du lac Halloula. Cette deuxième publication obéit au même plan que la précédente et les conclusions en sont d'ailleurs identiques, si ce n'est que la datation s'est resserrée autour du « second âge de la pierre » (1872 : 218). La même année, Louis Féraud signale des pointes de flèche en silex ramassées à Ouargla⁷. L'étude descriptive est réduite à sa plus simple expression et l'auteur renvoie à une planche qui n'est guère plus explicite (Fig. 3). Il est cependant très intéressant de noter que le mot Néolithique n'apparaît pas dans le texte et que l'auteur, sans doute marqué par ses travaux sur les mégalithes, s'oriente vers une attribution ethnique. Il formule prudemment l'hypothèse que ces armes sont celles des Sedrata, mais il écrit, quelques lignes plus loin : « Les vestiges laissés par cette population sont nombreux » (Féraud, 1872 : 139). Dans le fil du discours, l'hypothèse est devenue conclusion. Trois ans plus tard, le docteur Bleicher attribue à l'homme chelléen l'occupation des grottes du Vent près d'Ouzidan. La majorité des pièces recueillies provenait des parois (1875 : 201) ; P. Pallary démontra par la suite que les grottes étaient des cavités artificielles creusées dans le poudingue qui contenait l'outillage.

7. Louis Féraud publia ses découvertes de Ouargla sous son second prénom. L'article est en fait signé Charles Féraud.

POINTES DE FLÈCHES EN SILEX
(trouvées à Ouargla)

N°92 de la Revue Africaine.
Page 130.

Pl. I.

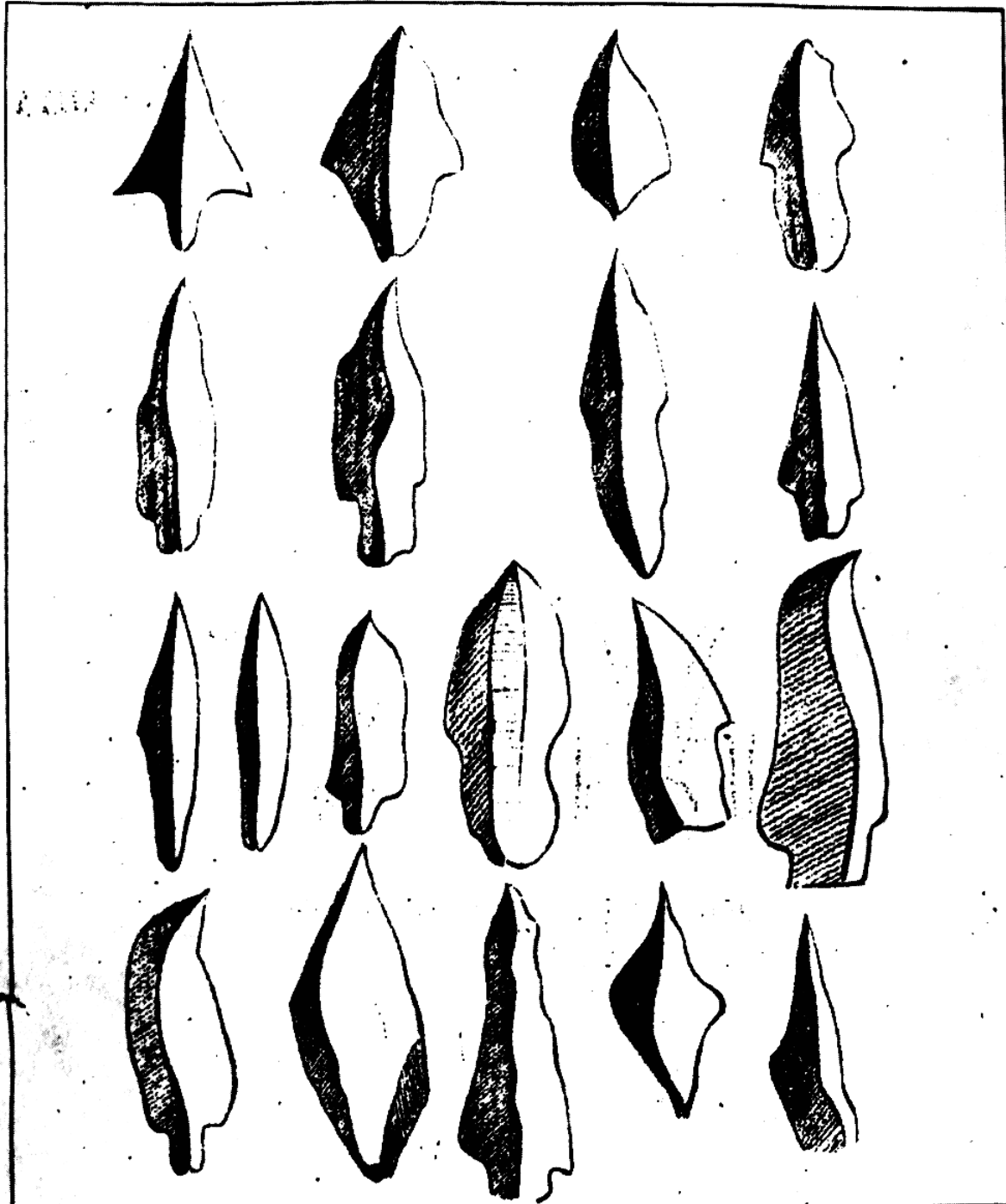


FIG. 3. — La plus ancienne représentation de pointes de flèches sahariennes, un échantillon des ramassages de Féraud sur l'atelier de Ouargia (Féraud 1872, pl. 1).

Entre 1881 et 1885, des découvertes analogues sont réalisées à Gafsa (Tunisie) par le docteur Collignon qui, de plus, reconnaît des formes analogues au Moustérien et insiste sur le passage progressif qui paraît se faire entre les formes des deux époques. Des industries attribuées au Moustérien sont également signalées vers la même époque dans les grottes d'Oran, à Palikao-Ternifine et à Aïn el-Turck.

En 1891, P. Pallary présente, devant le congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences réuni à Marseille, un catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran. Bien plus que son contenu, ce sont la formule et l'organisation de ce catalogue qui sont révélatrices des contraintes conjuguées du terrain et de la conception de la préhistoire nord-africaine en tant que prolongement de la préhistoire européenne. Ce catalogue se présente sous la forme d'un inventaire par arrondissement, complété par un tableau statistique où les sites sont ventilés suivant onze catégories à la fois typologiques et chronologiques. Si l'on excepte les monuments et les découvertes isolées, les stations proprement dites se répartissent en quatre grandes classes : Chelléen, Moustérien, Néolithique et non classées. L'industrie chelléenne est caractérisée par trois types constants : le coup de poing ou hache en amande, un outil de forme quadrangulaire éclaté seulement sur une face et un galet en grès dur dont le pourtour a subi, sur une seule face, quelques fortes retouches. Cet outillage est accompagné d'une faune très caractéristique, tranchant nettement sur la faune connue en Europe du Sud pour cette même époque. Mais, dans l'esprit de l'auteur, cette différence de faune ne remet pas en question l'âge de l'industrie chelléenne d'Afrique du Nord. Elle prouve seulement que « l'hypothèse de la jonction du sud de l'Espagne au nord de l'Afrique à l'époque quaternaire est erronée » (Pallary 1892 : 601). L'outillage moustérien, associé à des restes de faune toujours peu nombreux, présente les types morphologiques reconnus en Europe. Le Néolithique est caractérisé par les industries découvertes dans les couches supérieures des grottes d'Oran et dans la sablière d'Aboukir. L'instrument typique est une hache en roche dure dont seul le tranchant a été poli, le reste de la pièce étant très soigneusement piqueté. Ces haches sont accompagnées de pointes de flèche et de lance ainsi que de racloirs.

L'idée de départ de P. Pallary était de publier tous les deux ans une mise à jour de son catalogue (1894b : 683) mais diverses circonstances devaient avoir raison de sa résolution (1897 : 494). En fait, il ne produira que quatre versions, toutes exposées devant les congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences (cf. Tableau). Il présente ainsi son deuxième catalogue à la session de Besançon en 1893, le troisième à celle de Tunis en 1896, et le quatrième et dernier à celle de Paris en 1900. Chaque état du catalogue apporte des corrections concernant la localisation ou la description des sites connus et enregistre un certain nombre de sites inédits. La quantité des faits archéologiques recensés passe ainsi de 177 en 1891 à 607 en 1900. Mais cette augmentation de la substance

s'accompagne d'une immobilité totale des cadres typologiques et chronologiques de l'inventaire. Dès 1891, P. Pallary était pourtant gêné par la « profonde lacune » qui prenait place entre le Moustérien et le Néolithique, lacune qu'il espérait combler grâce à la fouille de gisements en grottes (1892 : 601). Mais, dans la conception d'une évolution synchronique des industries de part et d'autre de la Méditerranée, cette lacune ne pouvait se combler que par la reconnaissance des industries du Paléolithique supérieur telles qu'elles avaient été définies en Europe. Il était alors difficile d'interpréter les ensembles industriels n'ayant pas de correspondants connus sinon en remettant en cause la validité même de la chronologie européenne. Cela n'étant guère pensable, la lacune demeure en 1900 aussi profonde qu'en 1891 et les industries problématiques, parce que originales, sont rejetées dans la catégorie des stations non classées dont le cardinal triple presque entre les premier et quatrième catalogues. En 1900, cette catégorie représente 21,8 % du total des sites recensés. Mais si nous calculons sa représentation par rapport aux seules stations, c'est-à-dire sans prendre en compte les vestiges monumentaux et les trouvailles isolées, celle-ci atteint les 55,6 %. Voilà qui montre avec suffisamment d'éloquence l'impasse où la théorie du synchronisme des industries engageait la préhistoire algérienne à l'extrême fin du XIX^e siècle.

	<i>Marseille</i> 1891	<i>Besançon</i> 1983	<i>Carthage</i> 1896	<i>Paris</i> 1900
Chelléen en place	3	5	5	5
Chelléen en surface	4	8	10	13
Moustérien en place	} 6	7	9	9
Moustérien en surface		3	3	4
Stations néolithiques	14	51	64	74
Haches polies isolées	21	27	32	34
Stations non classées	50	51	80	132
Tumulus	27	44	52	63
Autres tombeaux	20	24	29	29
Ruines berbères	32	195	208	212
Rochers gravés	0	29	32	32
Total	177	444	524	607

TABLEAU 1. — Les quatre états du Catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran présentés par P. Pallary à différentes sessions du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences (d'après Pallary 1891-1892, 1894b, 1897 et 1901).

Le débat sur le synchronisme

La théorie du synchronisme n'avait cependant pas que des partisans. Les douze dernières années du siècle sont en fait occupées par un débat qui, bien qu'informel, repose régulièrement la question de la validité de cette théorie. En effet, si les propos tenus par E. Cartailhac au congrès d'Oran répondaient à la communication de P. Pallary sur les monuments mégalithiques de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès, leur portée était bien plus large puisqu'ils faisaient également référence aux classifications chronologiques. Or, en matière d'industrie, le décalage entre vocabulaire et connaissance s'opérait dans un sens totalement inverse à celui que nous avons observé pour les études mégalithiques. Les propos de Cartailhac prennent alors un relief particulier : ils ne stigmatisent plus le conservatisme d'une terminologie désuète, mais formulent une nouvelle hypothèse de travail ouvrant sur la réorientation de la problématique de l'archéologie préhistorique nord-africaine. À ce même congrès d'Oran, Gabriel Carrière, qui partage l'idée de Cartailhac, écrit à propos des stations préhistoriques du département d'Oran : « Dans l'état actuel de nos connaissances, je crois qu'il serait imprudent d'établir une classification quelconque pour définir l'ancienneté relative de ces stations, en comparant les objets recueillis aux types analogues de l'Europe » (Carrière 1888 : 358). Trois ans plus tard, au congrès de Marseille, ce même auteur intervient dans la discussion qui suit l'exposé du catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran par P. Pallary et résume les différents aspects du problème posé par les industries nord-africaines. En premier lieu, il réaffirme que « la présence d'outils semblables comme types à ceux des époques chelléennes, magdaléniennes, solutréennes et néolithiques de nos stations françaises » ne peut constituer la base d'une classification. Cette prise de position théorique s'appuie sur l'état d'avancement des découvertes et sur les contraintes liées au terrain. Une fois de plus, c'est la stérilité archéologique des dépôts alluviaux quaternaires d'Algérie qui est mise en cause. D'une part, G. Carrière évoque l'insuffisance des connaissances relatives à la succession des espèces animales qu'on y rencontre (en 1891, les travaux de Pomel n'ont pas encore pris tout le développement et l'autorité qu'ils auront à la fin du siècle). D'autre part, oubliant ou ignorant à dessein la découverte de Palikao (Ternifine), il affirme que « les alluvions anciennes (plus ou moins soulevées) qui ont été étudiées dans les trois départements algériens n'ont fourni aucun objet d'industrie préhistorique » (Pallary 1891-1892 : 254). Cette double lacune empêche le calage stratigraphique d'une éventuelle classification établie sur la base méthodologiquement contestable de l'analogie morphologique des outillages.

En Afrique du Nord, le débat sur le synchronisme est donc largement conditionné par les contraintes de terrain. Mais il s'inscrit également dans le contexte plus large du développement de l'archéologie préhistorique

dans le monde et de la confrontation de nouvelles données avec les résultats acquis. Les industries nord-africaines ne sont pas seules à poser des problèmes d'interprétation. À l'échelle même de l'Europe, le besoin d'une mise à jour des cadres de la connaissance se fait ressentir. C'est ainsi qu'au début des années 1890, Philippe Salmon reprend la classification de G. de Mortillet en tentant d'y intégrer les résultats de l'étude d'un certain nombre de sites européens. Il sépare nettement les types chelléen et acheuléen, faisant de ce dernier un intermédiaire vers le Moustérien. À l'inverse, il supprime le Solutréen qu'il interprète comme une phase ultime du Moustérien. Le Magdalénien reste inchangé. Enfin, et c'est là le point le plus important, il divise pour la première fois le Robenhausien de Mortillet en trois époques correspondant aux phases ancienne, moyenne et finale du Néolithique. Le Néolithique ancien reçoit le nom d'époque campignienne, d'après le gisement de Campigny (Seine-Maritime) « qui renfermait en abondance des tranchets, des pics, et autres instruments en silex grossièrement taillés, de la poterie grossière et en même temps était très pauvre en haches polies » (cité dans Fauvelle 1892 : 621). La phase moyenne est caractérisée par une industrie qui se retrouve aussi bien dans des sites lacustres, comme à Robenhausen (Canton de Zurich), que sur des sites terrestres, comme à Chassey (Saône-et-Loire). Pour cette raison, P. Salmon l'a dénommée chasseo-robenhausienne. L'apparition des mégalithes à la fin du Néolithique a motivé la dénomination d'époque carnaçéenne (de Carnac, Morbihan) pour caractériser la dernière phase. Dans le volume des comptes rendus du congrès de Marseille, la présentation par le docteur Fauvelle de cette classification rénovée, prenant place à côté du catalogue de P. Pallary et de l'intervention de G. Carrière, éclaire d'un jour nouveau le problème posé par les industries nord-africaines. La notion ambiguë d'époque, exprimant à la fois un stade de développement culturel et une phase chronologique, pouvait se révéler opératoire dans un premier temps, mais devenait moins pertinente lorsqu'on tentait d'élargir le champ d'application géographique de la classification. Or le docteur Fauvelle fait nettement la distinction entre stade de développement et âge en affirmant que si l'industrie humaine « ne peut pas servir à une classification des terrains quaternaires d'une manière générale, elle permet de diviser, d'une manière claire et méthodique, en époques bien distinctes les temps qui se sont écoulés depuis la période tertiaire jusqu'à l'âge du bronze » (Fauvelle 1892 : 622). Malgré le flottement du vocabulaire employé, Fauvelle affirme clairement avec Salmon que les types industriels permettent de discerner les phases de développement des sociétés humaines, mais qu'ils ne sauraient dater les couches de terrain qui les contiennent parce qu'un même stade de développement a pu être atteint à des moments très différents si l'on considère des sites géographiquement très éloignés les uns des autres. La démarche de Fauvelle est très rigoureusement l'inverse de celle de P. Pallary : les outils ne datant plus les terrains, l'analogie morphologique n'induit plus le synchronisme.

Dans sa notice sur la station préhistorique d'Ain-el-Hadjar, François Doumergue produit une bonne illustration de ces idées nouvelles. Parmi la série lithique recueillie en surface par le capitaine Poirier, l'auteur distingue quatre pièces particulièrement remarquables : un coup de poing, deux haches en amande du type de Saint-Acheul et une pointe de lance du type du Moustier. Dans les descriptions qu'il en donne, il ne se prive pas d'établir des comparaisons avec des objets similaires recueillis en Europe, mais garde toujours à l'esprit la distinction entre la morphologie des outils et leur âge. Si les trois premiers sont nettement du type de Saint-Acheul, « rien ne démontre toutefois qu'ils appartiennent à l'époque acheuléenne, car, s'ils sont acheuléens par la forme et la taille, ils ne sont probablement pas du même âge » (Doumergue 1892 : 549). L'auteur émet les mêmes doutes au sujet de la pointe de type moustérien, et réserve son opinion jusqu'à la découverte de pièces analogues dans des dépôts quaternaires non remaniés. Mais si la morphologie des outils ne permet pas de dater les gisements nord-africains en fonction de ceux d'Europe, elle peut déboucher sur une classification relative des stations à l'échelle de l'Algérie. F. Doumergue place ainsi Ain-el-Hadjar « à une époque immédiatement postérieure à celle des stations de Ternifine, d'Aboukir et d'Ouzidan » (*ibid.* : 549). La réfutation du synchronisme avec l'Europe amorce l'émancipation de l'archéologie préhistorique nord-africaine qui se conçoit, dès lors, dans un cadre géographique et géologique homogène.

Le débat sur le synchronisme est cependant loin d'être clos. Dans la première moitié des années 1890, les grottes de la région d'Oran fouillées concurremment, puis en association, par F. Doumergue et P. Pallary en fournissent la matière. En 1891, P. Pallary, qui vient d'avoir « la satisfaction de donner le dernier coup de pioche » dans la grotte des Troglodytes, publie les résultats de ses recherches. La stratigraphie se compose de deux couches bien caractérisées par leur aspect et leur industrie surmontées d'une troisième couche peu épaisse de formation actuelle. La couche inférieure est blanchâtre et très compacte ; « les ossements y sont très rares et ceux qu'on trouve tombent en poussière presque immédiatement » (Pallary & Tommasini 1892 : 635). Elle a en revanche livré un abondant outillage d'assez forte dimension à taille uniface. Les pointes sont rares, mais les racloirs circulaires sont assez fréquents, taillés à grands éclats sans traces de retouches. « Nous ne pouvons, conclut P. Pallary, assimiler cette industrie qu'à celle du Moustier. D'ailleurs la composition de la couche et la présence de ces gros outils assurent une période franchement quaternaire » (*ibid.* : 636). Un raisonnement similaire est appliqué à la couche moyenne⁸ constituée d'un terreau très noir, mêlé de

8. Dans la publication de la grotte des Troglodytes, P. Pallary ne prend pas en considération la couche de formation actuelle. Sa stratigraphie ne se compose

dépôts cendreaux, et riche en ossements et coquilles marines et terrestres. « Dans celle-ci, la pierre et l'os poli, les objets de parure en coquille et la poterie font leur apparition et permettent de la classer sans hésitation aucune dans la belle période néolithique » (*ibid.* : 637). De tels propos ne devaient pas manquer d'appeler une réaction.

L'année suivante, F. Doumergue présente à la session de Pau du congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences les résultats de ses recherches dans la grotte du Ciel Ouvert. Cette étude monographique veut avoir valeur de démonstration. Ainsi, lorsque l'auteur présente la stratigraphie de la grotte, il prend bien soin de faire remarquer que les couches au nombre de trois étaient « identiques à celles de toutes les grottes des environs d'Oran ». Cette précision est répétée quelques lignes plus loin à propos de la couche moyenne « que l'on retrouve dans toutes les grottes d'Oran [et qui] commence à être bien connue » (Doumergue 1893 : 624). Sur la base de cette remarque, F. Doumergue peut prendre en considération non plus seulement le site qu'il fouille mais l'ensemble des grottes reconnues dans la région d'Oran.

« Dans toutes les grottes, écrit-il, la couche moyenne est tout simplement surmontée d'une couche moderne [...]. Rien ne prouve donc que les couches moyennes étudiées jusqu'ici n'ont pas été remaniées. Nous avons même de fortes présomptions pour croire qu'elles l'ont été. Quant à l'assimilation de la couche inférieure avec celle du Moustier, elle est encore plus problématique. Pour notre part, nous croyons qu'elle n'appartient pas à la période quaternaire. Quelques éclats ne peuvent servir en aucune façon à caractériser une période géologique. Elle n'appartient pas non plus à l'époque robenhausienne. M. Tardy, qui la classe dans le Campignien, nous paraît présumer fortement de la vérité. Nous nous empressons d'ajouter que, pour le moment, l'assimilation des couches des grottes d'Oran à celle des grottes de l'Europe centrale n'est que relative. Le jour où la chronologie pourra être suffisamment établie, ces couches devront recevoir des dénominations différentes » (*ibid.* : 627).

La communication de F. Doumergue dépasse donc largement le cadre d'une étude monographique et constitue une vive attaque des conclusions de P. Pallary. Il est en effet clair que sous la désignation générale de « couches moyennes étudiées jusqu'ici » se cache en particulier la couche moyenne de la grotte des Troglodytes.

P. Pallary répond à cette attaque l'année suivante, lors du congrès de Besançon. Il aborde en premier lieu la question de la terminologie, estimant qu'il serait inopportun d'allonger le vocabulaire déjà vaste de la paléolithologie. Il énonce comme règle générale que « chaque fois qu'un terme du répertoire européen correspondra à un terme local, il faudra

donc que de deux couches, et Pallary nomme supérieure celle à faciès néolithique. Dans un souci de clarté, et afin de mieux suivre le débat qui l'oppose à F. Doumergue, nous avons choisi de standardiser les dénominations en adoptant la terminologie de Doumergue qui tient compte de l'ensemble de la stratigraphie.

adopter le premier », puis fait remarquer le caractère d'uniformité des industries quaternaires à l'échelle mondiale : « L'outil chelléen est le même partout, la pointe moustérienne est universelle. » Il émet cependant des réserves pour le Néolithique où l'industrie « s'amplifie et [...] commence à prendre des allures locales » (1894a : 680-681). Il envisage alors le recours à l'utilisation des épithètes ancien, moyen et récent pour établir le parallélisme avec les industries européennes sans créer une époque nouvelle. Au cours de sa démonstration, P. Pallary passe insensiblement de la terminologie morphologique à la chronologie et, en fait, les deux domaines se confondent indiscernablement dans son esprit.

En dernier recours, P. Pallary se retranche derrière la pauvreté des données sur les industries anciennes du nord de l'Afrique. Dès lors, « le but de tout observateur doit être de chercher à relier ses trouvailles avec celles des pays voisins » (*ibid.* : 681). Ce thème du manque de données constitue un leitmotiv dans le débat sur le synchronisme et sert à justifier les positions théoriques des deux partis en présence. Pour P. Pallary, il faut raisonner du connu vers l'inconnu, ce qui sous-entend qu'il n'y a aucune raison pour qu'*a priori* les données nouvelles remettent en cause une connaissance établie. Ce n'est que lorsqu'on ne trouve pas d'équivalent ou d'intermédiaire qu'une industrie peut être reconnue comme originale et érigée en entité indépendante. Pour F. Doumergue, le recours au connu est dangereux parce que, concevant le territoire algérien comme un ensemble homogène et particulier, il pense qu'y exporter sans discernement un cadre de pensée établi pour l'Europe peut faire méconnaître des éléments originaux et entraver l'élaboration d'une connaissance bâtie sur des faits positifs. Mais la réfutation du synchronisme ne va pas automatiquement de pair avec celle de l'universalité des stades de développement. Il est particulièrement significatif de trouver, exprimée sous la plume de F. Doumergue, la conviction que « partout le progrès dans le travail du silex a passé à peu près par les mêmes phases » (Doumergue & Poirier 1894 : 126)⁹. Cette considération d'ordre général s'appuie sur l'idée que les hommes primitifs ont eu partout les mêmes besoins et qu'ils y ont pourvu de la même façon. L'outil est donc une manifestation biologique ; il est indépendant du milieu comme de l'époque. Appliquée à une analyse fine des industries, cette considération aura des conséquences regrettables. Pour l'Afrique du Nord, nous pensons bien sûr à la lente reconnaissance de l'Atérien, individualisé en 1922, alors que les outillages pédonculés avaient été collectés et publiés dès 1888 (Balout 1955 : 269).

9. La monographie de la grotte de l'oued Saïda fut publiée sous les noms des deux fouilleurs : F. DOUMERGUE et le capitaine POIRIER mais, comme l'indique une note infrapaginale, les conclusions « renfermant des appréciations tout à fait personnelles » (1894 : 125) n'ont été rédigées que par Doumergue.

Paléontologie humaine et archéologie préhistorique à la fin du XIX^e siècle

Les recherches de Letourneux, Faidherbe et Bourguignat dans les sépultures mégalithiques avaient contribué au développement de l'anthropologie physique en Afrique du Nord. Mais si dans les dernières années du XIX^e siècle les populations des dolmens font l'objet de nombreuses études, l'artisan des industries quaternaires reste encore inconnu. En fait, ce n'est qu'au début de notre siècle que la paléontologie humaine prendra son essor en Afrique du Nord avec les découvertes d'Ali Bacha (1902) et de Mechta-el-Arbi (1907). Ce retard ne peut cependant pas s'expliquer par une absence de matériau ni par un intérêt tardif des chercheurs. La première mention d'un squelette humain fossile en Afrique du Nord date en effet de 1858. Une note laconique, rédigée avec beaucoup de prudence par A. Berbrugger et insérée dans les chroniques de la *Revue africaine*, signale la découverte dans la carrière de Fouka d'un squelette humain qui aurait été accompagné d'un « animal fossile » (Berbrugger 1858-1859 : 310). Sans s'illusionner sur la valeur paléontologique de cette découverte, il est intéressant de noter qu'elle est considérée comme digne d'être rapportée à une époque où les industries préhistoriques ne sont guère prises en considération. Dix ans plus tard, la grotte de la Pointe Pescade, près d'Alger, livre une « mâchoire d'allure humaine » malheureusement perdue par les ouvriers aussitôt découverte, sans que A. Bourjot, commanditaire des fouilles ait pu l'examiner (Bourjot 1868 : 80). Par la suite, les découvertes s'intensifient ; entre 1886 et 1897, cinq grottes de la région d'Oran livreront, à un rythme à peu près constant, des ossements humains probablement fossiles. En mars 1886, la grotte des Troglodytes livre un squelette humain en connexion. Deux ans plus tard, les fouilles organisées pour les congressistes de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, réunis à Oran, y exhument un deuxième squelette privé de ses membres inférieurs et d'une partie de ses membres supérieurs. La même année, P. Pallary reconnaît une inhumation pratiquée dans la couche moyenne de la grotte de la Tranchée et recueille quelques ossements épars dans la grotte du Polygone. En 1892, F. Doumergue et P. Pallary exhument dans leurs fouilles de la grotte d'El Cuartel les ossements d'une douzaine d'individus. L'année suivante, la grotte de l'oued Saida, fouillée par F. Doumergue et le capitaine Poirier, livre les restes de deux adultes et de deux enfants. En 1884 et 1897, F. Doumergue découvre une « véritable nécropole » dans la couche moyenne de la grotte du Polygone (Doumergue 1927 : 230).

De nos jours, si la plupart des individus exhumés peuvent être morphologiquement rattachés au type de Mechta-el-Arbi, toutes ces découvertes sont considérées comme d'âge incertain. Dans les grottes de la région d'Oran, la majorité des découvertes provient de la couche moyenne. Les ossements se présentaient donc en association stratigra-

phique avec une industrie morphologiquement néolithique, mais avec une faune que « rien n'empêcherait de considérer comme quaternaire » (Pallary, 1895 : 741). Les travaux de Pomel avaient en effet permis de distinguer parmi les soixante-dix-sept espèces constatées huit espèces disparues. Dans la grotte du Cuartel, les ossements étaient « ensevelis profondément [...] le plus souvent sur ou dans la terre jaune (couche inférieure), même parfois, sur le fond rocheux » (Doumergue 1926 : 196). Ils se présentaient donc associés à une faune quaternaire et à un outillage de type moustérien, mais, comme les ossements provenaient d'individus inhumés volontairement, l'association stratigraphique devenait caduque. Cependant, il ne faut pas projeter nos connaissances sur celles du XIX^e siècle ni examiner la découverte d'un squelette présumé fossile comme un fait ; il s'agit de la considérer comme une idée. Rappelons que la classification des races quaternaires d'Europe proposée en 1877 par A. de Quatrefages et E.-T. Hamy est, pour sa plus grande part, bâtie sur des individus sans réelle valeur paléontologique : Furfooz, la Truchère et Grenelle. Quant au fossile de Néandertal, il est rattaché à la race de Cansoldt dont le fossile éponyme fut recueilli en 1700.

Pour comprendre la léthargie de la paléontologie humaine en Afrique du Nord au XIX^e siècle, il faut formuler autrement le problème avec des arguments cohérents en regard de l'époque et du lieu considérés. À la fin du XIX^e siècle, une des voies suivies par la paléontologie humaine nord-africaine est une voie spéculative qui fonctionne une fois de plus par analogie avec l'Europe. Les travaux du docteur Bertholon, qui en 1895 tente de définir la race humaine qui vivait en Afrique aux temps quaternaires, en constituent une bonne illustration. L'auteur part des travaux de Médina qui a mis en évidence trois groupes de flore et de faune répartis sur l'ensemble de l'Afrique du Nord qu'il a dénommés ibérique, thyrrénien et syrien. De cette constatation, il déduit que le continent africain était jadis soudé à l'Espagne et à l'Italie et possédait des communications avec la zone syrienne. Supposant que « l'homme avait dû suivre la même voie que les plantes (*sic*) et les animaux » (Bertholon 1895 : 21), il en déduit que l'homme quaternaire africain est venu d'Europe. Or, au XIX^e siècle, l'homme quaternaire a un visage, celui rendu par Schaaffhausen à l'homme de Néandertal. Bertholon recherche alors parmi les populations historiques et contemporaines d'Afrique du Nord d'éventuels caractères néandertaloïdes. Il en trouve en Algérie, sur les crânes de Biskra décrits par Topinard, et sur ceux de Touat qu'il a récemment observés, et en Tunisie sur ceux du type du Djerid défini par Collignon, sur près de 30 % de ceux des Khroumirs et des Nefzas. Ces caractères se retrouvent également avec plus d'intensité sur les crânes des sépultures mégalithiques de Souk-el-Arba. De cet ensemble d'observations, Bertholon conclut, malgré l'absence de fossile, que la race de Néandertal se retrouve en Afrique du Nord et plus spécialement en Tunisie (Khroumirie et Djerid) et paraît s'étendre dans les régions sahariennes.

En marge de ces études spéculatives, A. Pomel tente de cerner l'homme quaternaire algérien. Les matériaux dont il dispose sont cependant bien modestes puisqu'ils se résument à un crâne incomplet et un tibia trouvés dans la grotte du Grand Rocher, une portion de boîte crânienne recueillie dans les atterrissements quaternaires du Fort de l'Eau, une mandibule découverte dans les fouilles du boulevard Bru et divers os longs provenant de la station d'Aïn-Mlila. Précisons tout d'abord que ces découvertes ne sont pas mieux datées que celles des grottes d'Oran (Souville 1953 : 29). D'ailleurs, l'auteur lui-même présente sa documentation comme un ensemble d'« éléments frustrés (*sic*) et controversables » (Pomel 1897 : 12). La rareté des documents ostéologiques l'amène, par force, à situer la question de l'homme quaternaire algérien dans un contexte plus large en prenant également en considération les données archéologiques et historiques. Ces données permettent de supposer l'existence de trois races qui se seraient succédé en Berbérie. La plus ancienne historiquement connue est la race berbère ou libyenne. Elle aurait été précédée par une immigration d'hommes blancs et blonds venus d'Europe par l'Espagne et Gibraltar qui aurait introduit les sépultures mégalithiques. Les populations retrouvées dans ces dernières doivent cependant être considérées comme appartenant à la « race berbère actuelle qui avait déjà dû fusionner et s'hybrider avec cette race blonde ». Mais les vestiges d'industrie lithique et leur association avec les faunes disparues démontrent l'existence d'un homme de l'âge de la pierre « sans doute d'une race bien différente » (*ibid.* : 13). En dehors de la définition des caractères ethniques de l'homme quaternaire africain, A. Pomel pose la question de l'origine de cette race et de ses rapports avec celles qui lui ont succédé. Les données ostéologiques lui fournissent quelques indications permettant d'appréhender l'origine de cet homme. Il écarte d'emblée l'hypothèse d'une race autochtone ou venue du sud de l'Afrique. Sur la base de la platycnémie tibiale observée sur les ossements d'Aïn-Mlila et du Grand Rocher, il rapproche son homme quaternaire de ceux de Gibraltar, d'Auvergne et de l'Aveyron. Il lui assigne donc une origine européenne confirmant l'idée établie que « les régions du Nord [...] paraissent avoir été longtemps les magasins d'immigrants pour les régions du Sud » (*ibid.* : 13).

La question de la descendance de l'homme quaternaire s'appuie sur la conjonction de données ostéologiques et archéologiques. La comparaison du crâne du Grand Rocher avec ceux de Roknia et de Beni-Messous indique l'absence de filiation entre la race quaternaire et celle des dolmens. A. Pomel a alors recours à l'étude des « pierres écrites » pour proposer un scénario retraçant l'extinction ou l'assimilation de la race quaternaire. Les pierres écrites sont en effet réparties en deux séries bien distinctes par leur style et leur âge. La première — composée de gravures aux traits profonds représentant de grands animaux, puis des personnages et des scènes — démontre un véritable sens artistique. L'autre série

regroupe des figurations de personnages et d'animaux dessinés aux traits pointillés presque superficiels, ainsi que de très nombreuses inscriptions attribuées à l'écriture libyco-berbère. Les opinions les plus diverses avaient été émises à propos de l'origine et de l'ancienneté de la première série. Cependant, dès 1882, V. Reboud la supposait préhistorique malgré l'absence de représentation d'espèces fossiles. Les gravures de Ksar-el-Ahmar, publiées en 1892 par G.-B.-M. Flamand devaient apporter confirmation. En effet, Flamand y reconnaît plusieurs figurations d'une espèce fossile de grand buffle : *Bubalus (Buffelus) antiquus* (Duvernoy, cité dans Flamand 1921). Sur la base de ces résultats, A. Pomel, attribuant la première série à la « race préhistorique » et la seconde à la « race berbère », traduit les arguments archéologiques en conclusions anthropologiques. L'évolution stylistique retrace alors le remplacement des races : « On peut conjecturer, écrit l'auteur, que la race des grandes représentations rupestres a été remplacée, assez subitement, par la race des inscriptions qui a, peut-être, anéanti la précédente, ou s'est fusionnée enfin avec elle, en abaissant ses facultés de perfectionnement, qui, probablement, à la suite d'autres invasions, au lieu de se relever, se sont dégradées de plus en plus » (Pomel 1897 : 24). La race quaternaire nord-africaine aurait ainsi disparu à la suite d'un métissage avilissant. À ce titre, les propos de Pomel ne sont pas sans échos. De façon plus générale il convient de noter l'unicité du discours de l'anthropologie physique : qu'ils soient quaternaires, néolithiques ou actuels, les types humains sont des données statiques. Les mouvements des populations ne peuvent être dégagés qu'à partir de l'archéologie qui fournit les justifications, sinon les preuves, des thèses diffusionnistes. Cependant, chez Pomel, le diffusionnisme n'est pas archéologique. Il n'explique pas les dynamiques de peuplement mais la genèse et l'extinction des races ; c'est un diffusionnisme biologique. Remarquons cependant que si Pomel attribue à sa race préhistorique les industries et gravures, c'est sur ces dernières qu'il fonde son discours biologique. Les industries lithiques ne peuvent pas être utilisées de la même façon que les monuments mégalithiques ou les manifestations artistiques parce qu'elles s'inscrivent dans un horizon géologique et possèdent depuis G. de Mortillet une évolution qui leur est propre, en complète déconnexion avec celle des fossiles humains. Or on ne peut fonder un diffusionnisme sur des industries désincarnées, universelles et synchroniques.

*

À première vue, on peut être frappé de l'identité de perception des documents archéologiques et anthropologiques. Qu'ils soient ossements, outils, constructions ou œuvres d'art, c'est dans un premier temps leur morphologie qui est significative. Que l'analyse du document débouche

sur la notion de race, d'époque ou de style, elle conserve la même démarche. Considérant l'objet comme la réunion de divers traits morphologiques, elle définit par abstraction un ensemble de critères descriptifs déterminants qui définissent le type. Cependant, comme l'a fait remarquer A. Schnapp, « il y a une grande distance entre la typologie raciale d'un Broca et la nomenclature archéologique d'un G. de Mortillet » (1988 : 184). La complexité des rapports entre archéologie et anthropologie en Algérie à la fin du XIX^e siècle ne repose-t-elle pas en partie sur la confusion entretenue par certains auteurs entre les différentes incarnations de la notion de type ? L'exemple de la protohistoire en est une bonne illustration, les discours archéologiques et anthropologiques se justifiant mutuellement.

Au XIX^e siècle, la préhistoire algérienne est bien trop soumise à la préhistoire européenne pour avoir une problématique propre. En fait, il conviendrait mieux de parler de « préhistoire en Algérie », dans la mesure où les auteurs étudiaient l'évolution mondiale des industries à partir des données recueillies sur le sol d'un pays particulier. Cette dépendance provient, comme nous l'avons vu, de la conception même de l'archéologie préhistorique qui, à la fin du XIX^e siècle, prend en charge, sur le modèle européen, le passé de l'humanité tout entière. Il faut également évoquer le sentiment de supériorité des préhistoriens français encore rayonnants de l'image triomphante de Boucher de Perthes « fondateur de l'Archéogéologie » dont « l'esprit est en tous ceux qui comme anthropologistes, antiquaires ou géologues, édifient de concert la belle science dont il a posé les fondements » (Meunier 1900 : xxvii). La volonté d'imposer à l'étranger les classifications établies pour la France, principale manifestation de cette école française triomphante, froissa la fierté nationale de certains chercheurs étrangers comme celle de L. Pigorini qui en 1886 acceptait la valeur mondiale de la chronologie de Mortillet, en spécifiant bien que, toutefois, elle ne pouvait s'appliquer à l'Italie¹⁰. Mais ce type de réaction ne peut s'envisager de la part des chercheurs d'Afrique du Nord. En premier lieu parce qu'ils sont français, en second lieu parce que le statut colonial de l'Algérie fait peser, par effet rétroactif, un poids très lourd sur la connaissance de la préhistoire, enfin et surtout parce que le nombre extrêmement réduit des préhistoriens nord-africains ne permet pas un développement harmonieux de la recherche et provoque une certaine timidité à l'égard de la préhistoire européenne. La conjugaison de ces différents aspects n'autorise pas l'élaboration d'une problématique à l'échelle de l'Afrique du Nord. Malgré l'abondance de documents,

10. « In tanto non cade dubbio, e i paletnologie italiani saranno mecco tutti d'accordo, che l'età archeolitica del nostro paese non comprende i varii periodi ammesi nella classificazione stabilita dal De Mortillet pel mondo intero » (PIGORINI, *Bulletino di paletnologia italiana*, 1886 : 79, cité dans REINACH 1889 : 95, note 2).

l'archéologie préhistorique est en Algérie une science sans but. À l'inverse, la paléontologie humaine qui, chez Pomel comme chez Bertholon, possède un outil théorique adapté à l'interprétation des analogies et des différences, souffre d'un manque de fossile. C'est une science sans objet.

Si, dès les années 1880, la conception synchronique et linéaire de l'évolution des industries est remise en cause, ce n'est qu'au début de notre siècle qu'elle est abandonnée, permettant l'élaboration d'une classification adaptée à l'Afrique du Nord. En 1906, Jacques de Morgan reconsidère les industries d'Afrique du Nord sur la base de l'expérience qu'il a acquise dans des pays aussi divers que la France, l'Italie, l'Égypte ou la Perse. D'emblée, il ne croit pas au synchronisme, et c'est dans cet état d'esprit qu'il étudie les collections des musées de Tunis, d'Alger et de Constantine. En moins d'un an, il arrive à la conclusion qu'il n'existe aucun synchronisme entre les industries de la Pierre en Europe et en Afrique du Nord, si ce n'est peut-être pour le Paléolithique inférieur et moyen. Il crée alors le terme de Capsien qu'il définit comme une culture embrassant le Paléolithique supérieur, le Mésolithique et débordant sur le Néolithique, géographiquement répandue à toute l'Afrique du Nord où elle affecte, selon les régions, des faciès locaux (Morgan *et al.* 1910-1911). Deux ans après les reconsidérations de J. de Morgan, P. Pallary (1909), qui a totalement renoncé à la théorie du synchronisme, élabore une chronologie spécifique pour l'Afrique du Nord, créant un Gétulien correspondant à un Paléolithique moyen final, un Ibéromaurusien constituant un Paléolithique récent et un Maurétanien des cavernes qui occupe la place du Néolithique ancien. Pour de Morgan, l'Ibéromaurusien de Pallary n'est qu'un des nombreux faciès locaux de son Capsien. Les préhistoriens passent d'un excès à l'autre. Après quarante ans de soumission au modèle européen, ils provoquent une inflation de la terminologie créant quelquefois des termes différents pour nommer la même industrie. Derrière ce bouillonnement scientifique se dissimulent parfois mal des conflits de personnes. Au-delà des controverses de détail, le fait important reste la remise en cause des bases de l'archéologie préhistorique telles que les avait élaborées G. de Mortillet. Cela est rendu possible par le passage qui s'opère chez Morgan de la notion ambiguë d'époque à celle de culture pouvant se développer suivant différents faciès. La redéfinition des concepts de base se produit dans le contexte du développement à l'échelle mondiale de l'archéologie préhistorique. Ce n'est sans doute pas un hasard si la personnalité de J. de Morgan domine la préhistoire nord-africaine durant les premières décennies du siècle. Cependant, en rénovant les concepts fondamentaux, la mondialisation de l'archéologie préhistorique aura des répercussions sur la connaissance en Europe et en France. La mise au point du schéma exprimant le développement parallèle de l'Ibéromaurusien de Pallary et du Capsien de Morgan fournissait un modèle apte à saisir les rapports chronologiques entre l'Aurignacien et

le Périgordien III tels que les définira D. Peyrony au début des années 1930.

*LAPMO, Université de Provence
Aix-en-Provence, 1993.*

BIBLIOGRAPHIE

AUMASSIP, G.

1986 *Le Bas-Sahara dans la préhistoire*, Paris, Éditions du CNRS.

BALOUT, L.

1955 *Préhistoire de l'Afrique du nord, essai de chronologie*, Paris, Arts et métiers graphiques.

BAYLE, N.

1984-1985 « Armée et archéologie au XIX^e siècle, éléments de recherche sur les travaux des archéologues français publiés entre 1830 et 1914 », *Revue d'Archéologie moderne et d'Archéologie générale*, 4 : 219-230.

BERBRUGGER, A.

1858-1859 « Chronique, Fouka », *Revue africaine*, 3 : 310.

1864 « Chronique, Roknia », *Revue africaine*, 8 : 390-392.

BERTHOLON, L.

1895 « La race de Néanderthal dans l'Afrique du Nord connue historiquement sous les noms de Mélando-Gétules et de Kouschites », *Revue tunisienne*, 2 : 21-26.

BERTRAND, A.

1863 « Monuments dits celtiques de la province de Constantine », *Revue archéologique* (2^e série), VIII : 519-530.

BLEICHER, G.

1875 « Recherches d'archéologie préhistorique dans la Province d'Oran et dans la partie occidentale du Maroc », *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 10 : 193-212.

BOURGUIGNAT, J.-R.

1868 *Souvenirs d'une exploration scientifique dans le nord de l'Afrique. IV : Histoire des monuments mégalithiques de Roknia, près d'Hammam-Meskhoutin*, Paris, Challamel Aîné.

BOURIOT, A.

1868 « Découverte d'une grotte à la Pointe Pescade, résultats des recherches », *Bulletin de la Société algérienne de Climatologie*, 5 : 78-88.

BOYSSON, R. DE

1869 « Les tombeaux mégalithiques des Madid », *Bulletin de la Société archéologique de la province de Constantine* : 621-636. (Cité plus loin *Bulletin de la SAPC*.)

CAMPS, G.

1961 *Aux origines de la Berbérie, monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, Arts et métiers graphiques.

CARRIÈRE, G.

1888 « Stations préhistoriques du département d'Oran », *Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences* (Oran, 1888), II : 354-360. (Cité plus loin, *Congrès de l'AFAS*.)

CARTAILHAC, E.

1903 *La France préhistorique d'après les sépultures et les monuments*, 2^e édition, Paris, F. Alcan (« Bibliothèque scientifique internationale »).

CHABASSIÈRE, J.

1886-1887 « Ruines et dolmens du Fortas et de ses contreforts », *Bulletin de la SAPC* : 96-138.

DESOR, E.

1864-1865 « Le Sahara, ses différents types de désert et d'oasis », *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, 1 : 149-151.

1866 « Migrations du sud au nord », *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, 2 : 524.

DOUMERGUE, F.

1892 « Notice sur une station préhistorique d'Ain-el-Hadjar », *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, 12 : 547-550. (Cité plus loin, *Bulletin de la SGAPO*.)

1893 « La grotte du Ciel Ouvert à Oran », *Congrès de l'AFAS* (Pau, 1892), II : 623-628.

1926 « Grotte du Cuartel », *Bulletin de la SGAPO*, 47 : 185-204.

1927 « La grotte du Polygone (Oran) », *Bulletin de la SGAPO*, 48 : 205-254.

DOUMERGUE, F. & POIRIER, Cne

1894 « La grotte préhistorique de l'oued Saïda », *Bulletin de la SGAPO*, 14 : 105-127.

FAIDHERBE, L.

1869a « Fouilles dans les dolmens de Tebessa et de Guestel », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* (2^e série), 4 : 543-545. (Cité plus loin, *Bulletin de la SAP*.)

1869b « Sur les tombeaux mégalithiques et sur les blonds de la Lybie », *Bulletin de la SAP* (2^e série), 4 : 532-542.

1873 « Sur les dolmens d'Afrique », *Bulletin de la SAP* (2^e série), 8 : 118-122.

FAUVELLE, G.

1892 « Quelle est la valeur des objets de l'industrie humaine comme élément de classification des terrains quaternaires et des époques préhistoriques », *Congrès de l'AFAS* (Marseille, 1891), II : 618-622.

FÉRAUD, L.

1863-1864 « Monuments dits celtiques dans la province de Constantine », *Bulletin de la SAPC*, 7 : 214-234 ; 8 : 108-132.

FÉRAUD, L.-C.

1872 « Pointes de flèche en silex de Ouargla », *Revue africaine*, 16 : 136-142.

FLAMAND, G.-B.-M.

1921 *Les pierres écrites (Hadjrat-mektoubat). Gravures et inscriptions rupestres du Nord-Africain*, Paris, Masson.

FLAMAND, G.-B.-M. & LAQUIÈRE, E.

1906 « Nouvelles recherches sur le préhistorique dans le Sahara et dans le haut pays oranais », *Revue africaine*, 50 : 204-234.

GALLAND, J.

1870 « Hache en pierre dure découverte en octobre 1869 au pied des carrières de l'oued Sly », *Revue africaine*, 14 : 302-304.

1872 « Hache en pierre dure trouvée dans les fouilles du canal de dessèchement du lac Halloula », *Revue africaine*, 16 : 216-218.

GOYT, A.

1886-1887 « Dolmens et sépultures mégalithiques des Ouled Hannech », *Bulletin de la SAPC* : 69-85.

LAMING-EMPERAIRE, A.

1964 *Origines de l'archéologie préhistorique en France*, Paris, Picard.

LARTET, E.

1861 « Nouvelles recherches sur la coexistence de l'homme et des grands mammifères fossiles réputés caractéristiques de la dernière époque géologique », *Annales des Sciences naturelles. Zoologie*, 15 : 177-253.

LARTET, E. & CHRISTY, H.

1864 « Sur des figures d'animaux gravées et sculptées et autres produits d'art et d'industrie rapportables aux temps primordiaux de la période humaine », *Revue archéologique (nouvelle série)*, 9 : 233-267.

LETOURNEUX, A.

1866 « Monuments antéhistoriques de l'Algérie », *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, 2 : 524-526.

MARÈS, P.

1864-1865 « Soulèvement quaternaire de l'Algérie », *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, 1 : 410-413.

MARTIN, H.

1867 « Sur les monuments mégalithiques et la race qui les a construits », *Bulletin de la SAP (2^e série)*, 2 : 165-173.

MEUNIER, V.

1900 *Les ancêtres d'Adam, histoire de l'homme fossile*, Paris, Fischbacher.

MORGAN, J. DE, CAPITAN, L. & BOUDY, P.

1910-1911 « Étude sur les stations préhistoriques du Sud tunisien », *Revue de l'École d'Anthropologie de Paris*, XX, 1910 : 105-136, 206-221, 267-286, 336-347 ; et XXI : 217-228.

MORTILLET, G. DE

1868 « Tombeaux mégalithiques de Roknia (Algérie) », *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, 4 : 236-238.

PALLARY, P.

1888 « Les monuments mégalithiques de l'arrondissement de Bel-Abbès », *Congrès de l'AFAS* (Oran, 1888), I : 199-200.

1891-1892 « État du Préhistorique dans le département d'Oran, premier catalogue des stations préhistoriques », *Congrès de l'AFAS* (Marseille, 1891), I : 254, II : 600-613.

1894a « Note sur la classification et la terminologie du Préhistorique algérien », *Congrès de l'AFAS* (Besançon, 1893), II : 679-682.

1894b « Deuxième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran », *Congrès de l'AFAS*, II : 682-692.

1895 « Le Néolithique oranais », *Congrès de l'AFAS* (Caen, 1894), II : 740-744.

1897 « Troisième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran », *Congrès de l'AFAS* (Tunis, 1896), II : 494-500.

1901 « Quatrième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran », *Congrès de l'AFAS* (Paris, 1900), II : 740-744.

1905 « Matériaux pour servir à l'étude du Préhistorique en Tunisie », *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, 6 : 261-263.

1907 « Histoire des recherches paléolithologiques dans le département d'Oran de 1843 à 1893 », *Revue africaine*, 51 : 256-278.

1909 *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le nord-ouest de l'Afrique*, Alger, A. Jourdan.

PALLARY, P. & TOMMASINI, P.

1892 « La grotte des troglodytes (Oran) », *Congrès de l'AFAS* (Marseille, 1891), II : 633-649.

PEYRONY, D.

1933 « Les industries aurignaciennes dans le bassin de la Vézère », *Bulletin de la Société préhistorique française*, XXX : 543-559.

PIGGOTT, S.

1937 « Prehistory and the romantic movement », *Antiquity*, 11 : 31-38.

POMEL, A.

1897 *Singe et homme*, Alger, P. Fontana (Carte géologique de l'Algérie).

QUATREFAGES, A. DE

1877 *L'espèce humaine*, Paris, Germer Baillière.

REINACH, S.

1889 *Antiquités nationales, description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye*. I : *Époque des alluvions et cavernes*, Paris, Firmin-Didot.

1890 « Le Préhistorique », *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique, conseils aux archéologues et aux voyageurs, instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants de l'Instruction publique*, Paris, E. Leroux : 35-44.

SCHMIDT, W.

1865 « Chronique, les dolmens de Roknia », *Revue africaine*, 9 : 226-228.

SCHNAPP, A.

1988 « L'idée de race et l'archéologie », *Ethnologie française* : 182-187.

SOUVILLE, G.

1953 « Les grottes à ossements et industries préhistoriques de l'ouest d'Alger », *Libyca, anthropologie et archéologie préhistoriques*, 1 : 18-53.

VAUFREY, R.

1955 *Préhistoire de l'Afrique*, Paris, Masson.

VIRÉ, C.

1898 Archéologie du canton de Bordj-Menaïel, *Bulletin de la SAPC* : 1-70.